

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

### Quelques particularités

● - 05/09/1997 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

Les moeurs nocturnes des chauves-souris en ont fait des animaux mal connus donc craints et mal aimés.

Elles appartiennent à la même classe animale que la nôtre: celle des Mammifères. Leur corps est couvert de poils, elles sont vivipares et allaitent leurs petits.

#### 1. Leurs déplacements

Ce sont les seuls mammifères qui ont développé et perfectionné le vol actif. Les chauves-souris volent avec les "mains" et méritent bien leur appellation de "chiroptères", littéralement "mains ailées" (nom dérivé du grec: *kheir* = main et *pteron* = aile).

Longtemps confondues avec les oiseaux, les chauves-souris ne sont pas du tout construites sur le même modèle : la surface portante de l'aile n'est pas constituée de plumes mais d'une fine et délicate membrane appelée "patagium". Cette membrane est tendue entre le corps, la queue et les 4 membres jusqu'au bout des doigts très allongés, pouces exceptés. Ces pouces courts, munis d'une griffe, aident les chauves-souris à grimper et ramper.

La membrane alaire, recouverte des deux côtés d'un mince épiderme, est munie de fibres extensibles, de nerfs, de muscles et de vaisseaux sanguins.

Ainsi constituée de tissu vivant, une blessure peut se cicatriser avec une étonnante rapidité.

Les ailes ont de multiples fonctions: elles servent à dégager la chaleur corporelle excédentaire et

elles sont aussi pratiques pour la capture des proies.

## 2. Le sonar

Un autre caractère remarquable des chiroptères est la faculté de se mouvoir dans l'obscurité totale. Ils se déplacent et se nourrissent dans la nuit grâce à un système d'orientation actif. Ils émettent par les narines ou la bouche, des ultra-sons de fréquences variables selon les espèces. Ces ondes ultrasonores, produites dans la gorge au niveau du larynx, sont réfléchies par les obstacles ainsi que les animaux qui se déplacent. L'écho est perçu par les oreilles des chauves-souris qui obtiennent ainsi, par une sorte de "vision acoustique", des informations précises sur leur environnement et sur leurs proies.



Les ultrasons émis par une chauve-souris sont réfléchis par un objet (écholocation).

(©C.R.C., I.R.Sc.N.B.)

Ce système d'orientation, mis en évidence seulement à la fin des années trente, est appelé "écholocation". Développé depuis quelques dizaines de millions d'années par les chiroptères, il est également utilisé par d'autres espèces comme les dauphins. Il y a à peine un demi-siècle, l'homme a inventé des outils similaires, le "radar" et le "sonar".



Vous pourrez écouter une reproduction du sonar de chaque espèce en consultant les [fiches de présentation des chauves-souris](#) en Wallonie

## 3. Au repos, elles dorment la tête en bas.

Au repos, les chauves-souris replient leurs ailes et les puissantes griffes des orteils servent à l'accrochage. Pour pouvoir se suspendre la tête en bas, ces animaux ont une particularité qui les distingue des autres mammifères : les pattes postérieures ont subi une rotation de 180°, de sorte que le genou se présente de derrière et non de face; le talon est ainsi dirigé vers l'avant et les doigts vers l'arrière.

## 4. De précieuses alliées

Toutes les espèces européennes sont insectivores. Elles possèdent de fortes mâchoires pourvues de longues canines pointues, qui permettent de maintenir les proies, et de molaires aiguës qui les broient. La dentition est d'une grande importance pour l'identification des espèces.

Insectivores, les chiroptères prennent le relais nocturne des hirondelles, gobemouches, ou fauvelles. Diverses études ont montré l'importance de leur prédation nocturne. On a calculé qu'un individu était capable de capturer, par nuit de chasse, un poids d'insectes équivalent à la moitié du sien, soit, suivant l'espèce, de 3 à 20 grammes de proies. Sur une année, c'est-à-dire en moyenne cent jours d'activité, chaque individu peut prélever de 300 g à 2 kg d'insectes. L'exemple le plus spectaculaire de l'importance de cette prédation est celui de l'abbaye d'Orval (Province de Luxembourg) où plusieurs colonies de diverses espèces consomment annuellement de deux à trois tonnes d'insectes.

Toute population de chauves-souris, stable, saine et forte est donc favorable à notre environnement. C'est un remarquable "insecticide naturel", sans danger pour notre santé.

## 5. Le gîte

### *Les gîtes naturels et "artificiels"*

Beaucoup d'espèces sont susceptibles de trouver le gîte dans les trous d'arbres et le milieu souterrain naturel (grottes, fentes de rochers) ou artificiel (carrières, tunnels désaffectés, caves, glacières, casemates, ...). Mais ce potentiel est de plus en plus menacé par la destruction, la pollution et les perturbations diverses (tourisme, sport...).

### *Les gîtes anthropiques*

Depuis deux millénaires, les chauves-souris ont appris à coloniser l'habitat humain et certaines espèces ont suivi l'extension de celui-ci. Elles y ont trouvé de nouveaux types de gîtes propices à l'estivage et à la reproduction (toitures, combles, caves...).

Les chauves-souris s'observent parfois dans des milieux aussi divers que curieux comme entre mur et volets, ou des panneaux d'affichage, sous des ponts, dans des nichoirs à oiseaux, voire dans des égouts désaffectés.



---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

Pour tout renseignement sur ce document : [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

### De l'hiver à l'été : le cycle "chauve-souricien"

● - 05/09/1997 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

**Aux premiers beaux jours du printemps**, dès le retour des insectes, les chiroptères de nos régions sortent de leur repos hivernal et quittent leurs "quartiers d'hiver".

Ils reprennent leurs activités de chasse. Ayant perdu près d'un tiers de leur poids, ils ingurgitent d'énormes quantités d'insectes.

Progressivement, les chauves-souris regagnent leur gîte d'été.

En période estivale, les chiroptères se répartissent généralement en 2 groupes bien séparés :

- *les individus mâles et immatures* vivent souvent isolés ou en très petits groupes et ont moins d'exigences que les femelles pour passer la bonne saison. Ils occupent des gîtes extrêmement variés : combles de bâtiments, granges, abris à bestiaux, trous dans les murs, dans les rochers, dans les arbres (anciennes loges de pics, sous l'écorce, ...). La vulnérabilité de ces individus est relativement faible du fait de leur grande dispersion et du nombre de chauves-souris toujours réduit qui compose les groupes.
- *les femelles* se réunissent en colonies de "mise bas". Elles mettent au monde un seul jeune, parfois deux. La durée du développement embryonnaire dépend des conditions climatiques: la gestation sera plus longue par temps froid. Les jeunes, nus et aveugles, s'accrochent fortement à leur mère. Les soins maternels durent de 4 à 6 semaines, selon les espèces et les

conditions climatiques. L'émancipation des petits est donc très rapide et se produit, dans nos régions, en général au mois d'août.

Ces colonies de femelles gravides (fécondées) et de jeunes peuvent compter jusqu'à plusieurs centaines d'individus.

Ce comportement social des femelles adultes, lié au développement optimal des jeunes, n'est pas sans danger et peut menacer l'avenir de toute une population puisqu'une colonie peut, à elle seule, représenter un pourcentage élevé des effectifs de la population d'une région.

La vulnérabilité de ces colonies est énorme: elles sont facilement repérables et peuvent être aisément dérangées et détruites.

Les femelles sont extrêmement exigeantes dans le choix des gîtes de mise bas. Les jeunes doivent impérativement trouver leur autonomie moins de trois mois après la naissance. Pour cela, la nourriture doit être abondante et le climat favorable. Les gîtes de reproduction doivent présenter des qualités très strictes et souvent spécifiques: un microclimat très chaud (de 20 à 35°C), une quiétude absolue et des zones de chasse rentables à proximité.

Chaque espèce a ses préférences : les [rhinolophes](#) par exemple demandent des volumes importants dans lesquels ils peuvent se suspendre librement et se déplacer en vol (combles divers, caves chauffées). Par contre, la [pipistrelle commune](#) et la [sérotine](#) recherchent des fentes de bâtiments divers, de rochers, entre l'écorce et le tronc des arbres. Un centimètre d'accès suffit pour la pipistrelle et deux à peine pour la sérotine.

A la fin de l'été, les femelles rejoignent les mâles pour l'accouplement et une nouvelle phase de reproduction commence. La fécondation, quant à elle, est différée au début du printemps. Cette remarquable adaptation offre un maximum de chances à la femelle et à son jeune.

Il est intéressant de signaler que, chez certaines espèces, la période d'accouplement peut se prolonger jusqu'au début du printemps.

**A la fin de l'été et durant l'automne**, après une période de chasse intensive, le rythme biologique des chauves-souris change radicalement en particulier le métabolisme de jour. La nourriture se faisant rare, celui-ci doit se ralentir pour préserver les réserves de graisse. En fait, leur régime strictement insectivore impose des stratégies adaptatives particulières.

Dès ce moment, elles se mettent à la recherche des sites d'hiver qu'elles vont coloniser progressivement et dans lesquels elles vont s'abriter et hiverner jusqu'au retour du printemps. Leur stock de graisse leur sert de réserve énergétique pour vivre au ralenti, sans manger. Elles fonctionnent en fait à "l'économie d'énergie", c'est-à-dire qu'elles ont la capacité d'abaisser leur température corporelle et de la faire approcher de celle du milieu ambiant, ce qui ralentit leur métabolisme en limitant la consommation des réserves de graisse.

Le gîte d'hiver doit offrir une température stable située entre 0° et 11°C. Ce n'est que dans cette fourchette de températures que la léthargie hivernale devient possible. La température corporelle peut alors approcher la température ambiante. Toutefois, cette léthargie hivernale n'est pas un phénomène continu: elle est interrompue par quelques réveils qui permettent aux chauves-souris de boire ou de rechercher un point d'accrochage plus favorable.

De plus, pour leur éviter la déshydratation par évapotranspiration, l'hygrométrie de l'air ambiant doit être proche de la saturation.

Outre ces facteurs de température et d'humidité, il faut un calme absolu qui doit assurer une léthargie sans encombre. En effet, toute perturbation intempestive enclenche le processus de réveil

et la température de la chauve-souris en hibernation monte rapidement et passe, en quelques minutes, à une température corporelle voisine de 40°C. Cela se fait aux dépens d'une énorme consommation d'énergie qui peut mettre la vie de la chauve-souris en danger. En effet, la survie des chiroptères dépend de la manière dont les réserves de graisse sont gérées pendant la période hivernale.

Dans nos régions, ce sont les milieux souterrains qui réunissent les conditions les plus favorables pour l'hibernation de la plupart des espèces. Mais certaines d'entre elles préfèrent passer l'hiver dans un arbre creux, ou, ce qui est plus rare, dans une habitation.

Le milieu souterrain naturel de la Wallonie offre d'immenses possibilités d'hivernage pour les chauves-souris. Ceci explique sa colonisation par certaines espèces plus méridionales ou plus septentrionales.

Mais, de nos jours, ce milieu, riche d'une faune cavernicole étonnante et gîte naturel des chiroptères, est de plus en plus perturbé, pollué, surfréquenté et se transforme progressivement en un désert biologique.

## Les déplacements

On a longtemps cru que les chauves-souris migraient, comme les hirondelles. Les explorations souterraines et surtout la technique du baguage ont remis les choses au point. En fait, cet aspect de la biologie de nos chiroptères est relativement complexe et varie d'une espèce à l'autre. Au printemps, la recherche de gîtes est conditionnée par la proximité de zones de chasse et un changement de gîte se produit au moment où les jeunes sont devenus autonomes; en hiver, c'est le "microclimat" du gîte ou l'ensemble des caractéristiques climatiques du site, qui sera le facteur déterminant. Ainsi les déplacements seront fonction de l'éloignement géographique de ces différents gîtes : de zéro à plusieurs centaines de kilomètres.

Quelques exemples :

- le [\*petit rhinolophe\*](#) vit dans des combles (ou greniers) et cherche si possible à hiverner dans la cave du même bâtiment; il ne se déplace jamais bien loin: une dizaine de kilomètres est déjà exceptionnel.
- la [\*pipistrelle de Nathusius\*](#), qui se reproduit au nord de l'Europe, hiverne dans des régions plus méridionales, distantes parfois de plusieurs centaines de kilomètres. Elle se rencontre aussi chez nous.
- le [\*vespertilion des marais\*](#), qui hiverne dans les cavités naturelles et artificielles de notre bassin mosan, se reproduit au nord des Pays-Bas et dans les régions plus septentrionales.

La plupart des autres espèces de nos régions effectuent des déplacements de 20 à 30 kilomètres.



[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

### Le petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)

 - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

*Longueur tête et corps: 37-45 mm*

*Longueur avant-bras: 37-43,5 mm*

*Longueur oreilles: 15-19 mm*

*Envergure: 192-294 mm*

*Poids: 4,5-7 g.*

*Pelage dorsal gris-brun. Pelage ventral gris à gris-blanc*



[Bande sonore](#) (295 KB !)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

C'est, en plus petit, la réplique presque parfaite du grand rhinolophe.

Il chasse à faible hauteur (entre 2 et 5 m au-dessus du sol), dans les parcs, au dessus des taillis, ou dans les bois clairsemés. Son vol est rapide et il se nourrit de petits papillons nocturnes, coléoptères, moustiques.

Cette espèce, sédentaire, atteint sa limite nord approximativement au sillon Sambre et Meuse et effectue de faibles déplacements entre les gîtes d'été et d'hiver, rarement de plus de 10 km.

En été, le petit rhinolophe a besoin de gîtes qu'il peut atteindre directement en vol et dans lesquels il peut évoluer

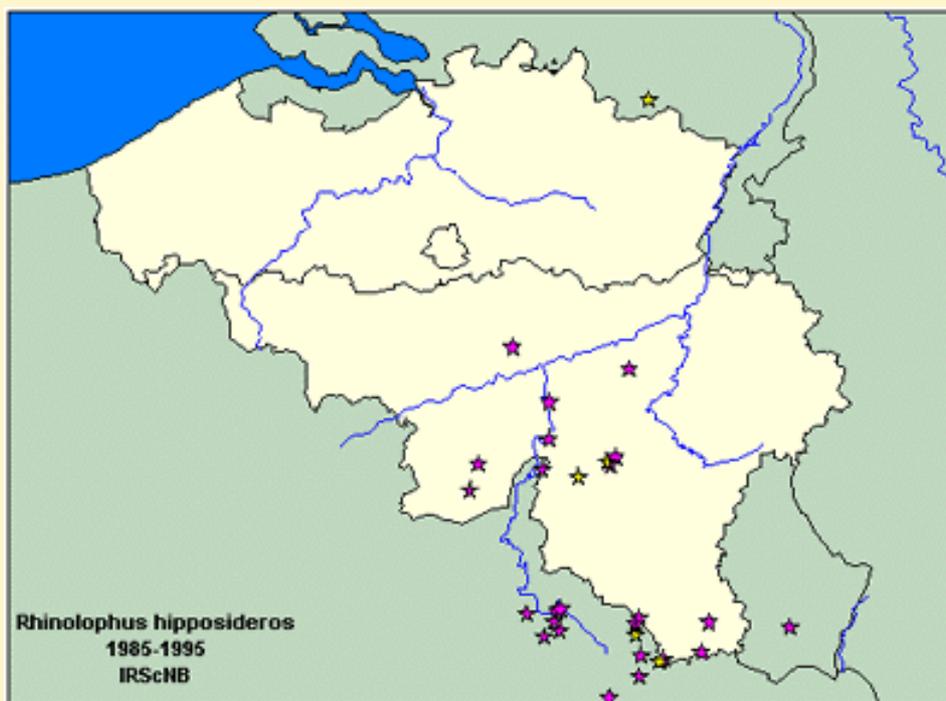
aisément (volume d'au moins 30 m<sup>3</sup>). Comme le grand rhinolophe, il affectionne la position suspendue à découvert dans les combles (parfois dans une cave chauffée). C'est une espèce extrêmement sensible aux dérangements. Les colonies de reproduction peuvent atteindre plusieurs centaines d'individus suspendus à distance les uns des autres. La cohabitation avec d'autres espèces de chauves-souris est parfois observée, notamment avec le grand murin.

Il prend ses quartiers d'hiver dans des milieux souterrains aussi proches que possible de son gîte d'été.

**La population de Wallonie, en déclin depuis trente ans, est menacée d'extinction. Elle est estimée actuellement à moins de 100 individus.**

## Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

Pour tout renseignement sur ce document : [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

# La pipistrelle de Nathusius (Pipistrellus nathusii)

 - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).



© F. Schwaab, APTCS

Longueur tête et corps: 46-55 mm

Longueur avant-bras: 32-37 mm

Longueur oreilles: 10-14 mm

Envergure: 230-250 mm

Poids: 8-17 g.

Pelage roux à brun sur le dos et d'un brun clair à jaunâtre sur le ventre.



[Bande sonore](#) (Fichier de 370 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

Cette espèce est plus robuste que la pipistrelle commune.

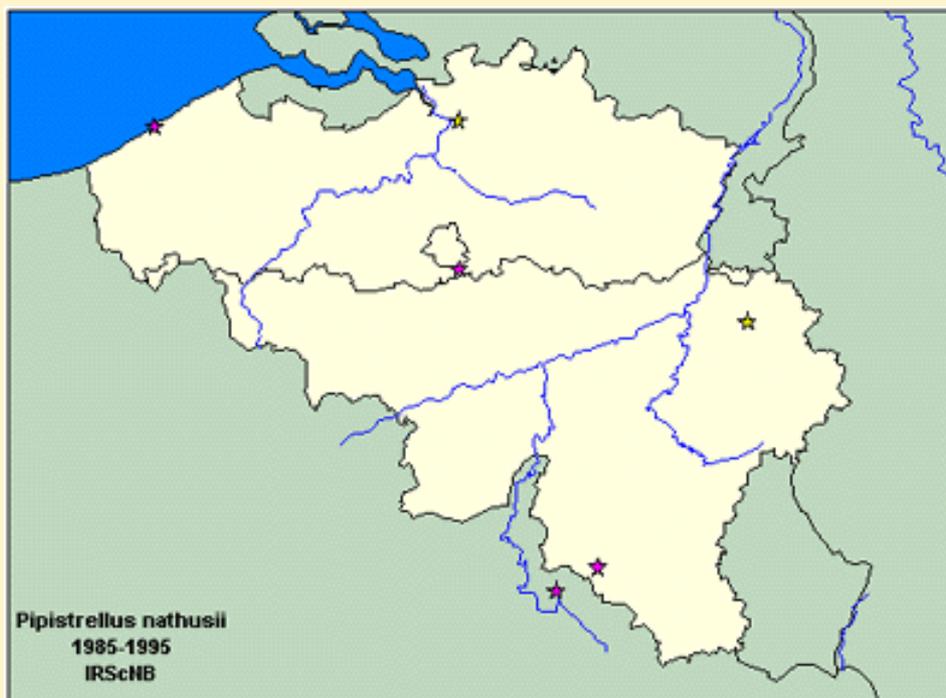
Le vol est rapide et rectiligne, à 4-15 m de hauteur. Elle chasse au-dessus de l'eau, des chemins et le long des lisières.

Elle vit surtout en Europe septentrionale et effectue des migrations régulières dépassant souvent mille kilomètres. Bien que sylvestre, cette espèce peut être observée dans des bâtiments, parfois en compagnie de la pipistrelle commune ou du vespertilion de Brandt.

On l'observe régulièrement chez nous en automne et en hiver, mais son statut y est encore très mal connu.

## Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

Pour tout renseignement sur ce document : [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

# Le vespertillon des marais (Myotis dasycneme)

 - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

Longueur tête et corps: 57-67 mm

Longueur avant-bras: 41-43 mm

Longueur oreilles: 15-19 mm

Envergure: 200-300 mm

Poids: 14-20 g.

Pelage dorsal brunâtre ou gris-brun à roussâtre; face ventrale gris-blanc à gris-jaunâtre



[Bande sonore](#) (Fichier de 265 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

Cette espèce est de taille moyenne à grande.

Il ressemble au vespertillon de Daubenton, mais il est sensiblement plus grand. Son vol est rapide, au ras de l'eau, mais aussi à la lisière des forêts et au-dessus des prairies. Ce vespertillon est inféodé aux milieux aquatiques et se nourrit surtout d'insectes posés à la surface de l'eau. Le nord des Pays-Bas est la limite sud de sa zone de reproduction.

Les colonies de reproduction, établies dans des combles et clochers, peuvent compter plusieurs centaines

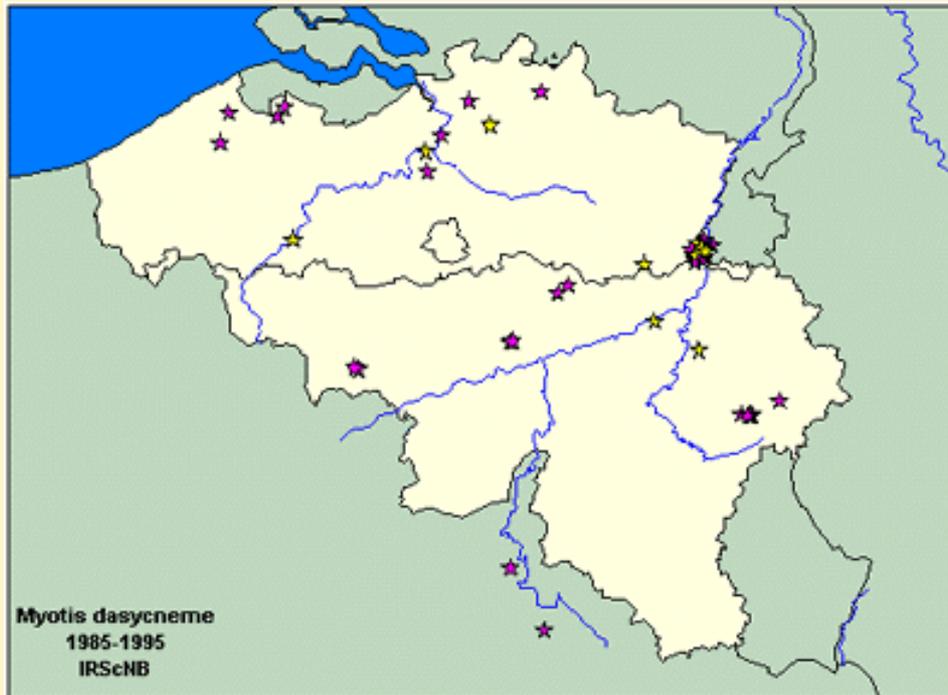
d'individus.

Pour rejoindre ses lieux souterrains d'hivernage, il est capable de parcourir plusieurs centaines de kilomètres.

**La Wallonie est sa zone d'hivernage privilégiée. En été, son statut est mal connu: des individus sont régulièrement observés, notamment dans des creux d'arbres (il s'agit probablement de mâles ou de jeunes immatures). Il n'est pas exclu qu'en Wallonie, on en trouve aussi sous des toitures.**

## Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

Pour tout renseignement sur ce document : [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

### Sommaire

● - 05/09/1997 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

### Découverte des Chauves-souris

- [Du mythe ... à la réalité](#)
- [Quelques particularités physiques](#)
- [De l'hiver à l'été : le cycle "chauve-souricien"](#)
- [Les différentes espèces présentes en Région wallonne](#)

### Protection et conservation

- [Le déclin des populations et ses causes](#)
- [En Wallonie : mise en place d'un réseau de gîtes](#)
  - [réseau de gîtes d'hibernation](#)
  - [réseau de gîtes de reproduction](#)
- [En Europe : un programme transfrontalier](#)
- [Les législations existantes](#)

### A vous de jouer

- [Comment aménager un abri pour chauves-souris](#)
- [Quelques exemples d'aménagements](#)

- [Conseils et recommandations](#)

## **Bibliographie et adresses utiles**

*Les textes de ce dossier proviennent de la brochure publiée par l'IRScNB à l'occasion de l'exposition "Chauves-souris un monde à l'envers". Cette brochure a été réalisée par :*

- Marie-Odile Beudels et Jacques Fairon (CRC - IRScNB)
- avec l'aide de E. Busch, J. Tavernier et D. Vangeluwe (IRScNB)
- avec la participation de Y. Laurent, T. Petit, C. Vanderlinden (IRScNB) et L. Cunningham (Ecole européenne d'Uccle) et L. Dubois.

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

# Les différentes espèces présentes en Région wallonne

● - 05/09/1997 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

La Région wallonne présente des milieux variés qui correspondent aux exigences écologiques de plusieurs espèces de chauves-souris.

**18 espèces** de chiroptères habitent la Wallonie. Elles vivent dans toutes les régions riches en insectes et qui offrent des abris adéquats. Cependant, chaque espèce est étroitement liée à un type de milieu qui lui est propice.

Les descriptions données dans ce dossier concernent uniquement les chauves-souris de nos régions et illustrent bien la grande diversité de ces mammifères.

Sur le terrain, il est parfois extrêmement difficile, même pour le spécialiste, de déterminer avec certitude les espèces rencontrées.

**Deux espèces** appartiennent à la famille des **RHINOLOPHES**.

Elles sont caractérisées par un museau entouré d'une "feuille nasale" en forme de fer à cheval. Ce sont les seules qui se suspendent toujours la tête en bas, à découvert, et s'enveloppent dans leurs membranes alaires lors du sommeil. Elles émettent les ultra-sons par les narines.

1. [Le grand rhinolophe](#) (*Rhinolophus ferrumequinum*)
2. [Le petit rhinolophe](#) (*Rhinolophus hipposideros*)

## 16 autres espèces appartiennent à la famille des **VESPERTILIONS**.

Elles sont classées en six genres différents (Myotis, Nyctalus, Eptesicus, Pipistrellus, Plecotus et Barbastella ).

Elles ont un museau lisse et dépourvu de l'appendice nasal cartilagineux des rhinolophes.

Les oreilles, pourvues d'un "tragus", ont des formes différentes selon les espèces.

Elles émettent des ultra-sons par la bouche; ce qui explique pourquoi, sur les photos, elles ont souvent la bouche ouverte. Seuls les oreillards peuvent émettre ces ultra-sons aussi par les narines.

1. [Le grand murin](#) (*Myotis myotis*)
2. [Le vespertilion de Bechstein](#) (*Myotis bechsteini*)
3. [Le vespertilion à oreilles échancrées](#) (*Myotis emarginatus*)
4. [Le vespertilion de Natterer](#) (*Myotis nattereri*)
5. [Le vespertilion à moustaches](#) (*Myotis mystacinus*)
6. [Le vespertilion de Brandt](#) (*Myotis brandti*)
7. [Le vespertilion des marais](#) (*Myotis dasycneme*)
8. [Le vespertilion de Daubenton](#) (*Myotis daubentoni*)
9. [La sérotine commune](#) (*Eptesicus serotinus*)
10. [La pipistrelle commune](#) (*Pipistrellus pipistrellus*)
11. [La pipistrelle de Nathusius](#) (*Pipistrellus nathusii*)
12. [La noctule commune](#) (*Nyctalus noctula*)
13. [La noctule de Leisler](#) (*Nyctalus leisleri*)
14. [La barbastelle](#) (*Barbastella barbastellus*)
15. [L'oreillard roux ou commun](#) (*Plecotus auritus*)
16. [L'oreillard gris ou méridional](#) (*Plecotus austriacus*)



---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

Pour tout renseignement sur ce document : [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

### Le grand murin (*Myotis myotis*)

 - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).



© I. Bachy, I.R.Sc.N.B.

Longueur tête et corps: 67-80 mm  
Longueur avant-bras: 54-68 mm  
Longueur oreilles: 26-31 mm  
Ailes larges  
Envergure: 350-450 mm  
Poids: 28-40 g.  
Pelage dorsal gris-brun clair parfois roussâtre.  
Pelage ventral blanc.  
Contraste dos-ventre bien marqué



[Bande sonore](#) (fichier de 284 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

Le grand murin est une des plus grosses espèces de chiroptères européens.

Il vole lentement avec de grands coups d'ailes au-dessus des parcs, des champs, des prairies et dans les bois. S'il

évolue entre 5 et 10 m de haut, il est aussi capable de capturer des proies au sol et se nourrit de carabes, hannetons, papillons nocturnes, araignées et grillons.

Sous nos latitudes, les sites de reproduction se trouvent dans des combles et très rarement sous terre. Le gîte doit être vaste (70 à 1000 m<sup>3</sup> de volume, voire davantage) et être accessible soit en vol direct, soit par des fentes nécessitant une reptation. Dans le gîte, la colonie doit pouvoir changer de perchoir en fonction des modifications microclimatiques.

Les individus hivernent dans le milieu souterrain, parfois à plusieurs dizaines de km du lieu de reproduction.

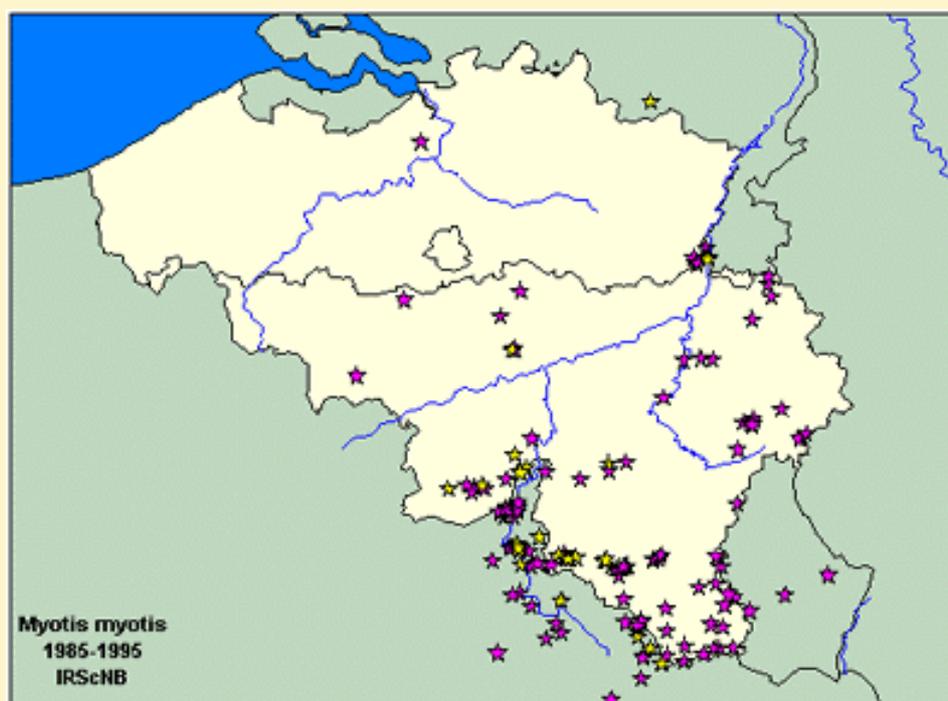
La présence du grand murin passe rarement inaperçue car les déjections, éparpillées ou en amas sous la colonie, sont assez volumineuses.

Autrefois, les colonies pouvaient compter des centaines d'individus regroupés, dans le même gîte, en un ou plusieurs groupes compacts. Les conditions météorologiques défavorables en mai et juin entraînent souvent de fortes mortalités chez les jeunes.

La population de Wallonie est en déclin depuis trente ans. On ne connaît plus qu'une dizaine de colonies de reproduction.

## Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

# Le vespertillon de Bechstein (Myotis bechsteinii)

 - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

[Accès à la [fiche descriptive interactive](#) mise à jour plus régulièrement]

Longueur tête et corps: 45-55 mm

Longueur avant-bras: 39-47 mm

Longueur oreilles: 23 -26 mm

Envergure: 250-290 mm

Poids: 7-12 g.

Pelage dorsal brun pâle à roussâtre.

Pelage ventral gris-clair



[Bande sonore](#) (fichier de 282 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

Il s'agit d'une espèce arboricole de taille moyenne

Par ses oreilles longues et larges, il peut être confondu avec l'oreillard. Le vol est très agile et papillonnant. Cette espèce gîte principalement dans les arbres creux et rarement dans des bâtiments. Il chasse à faible hauteur (de 1 à 5 m au-dessus du sol) des papillons de nuit, des coléoptères et des moustiques qu'il peut capturer directement sur

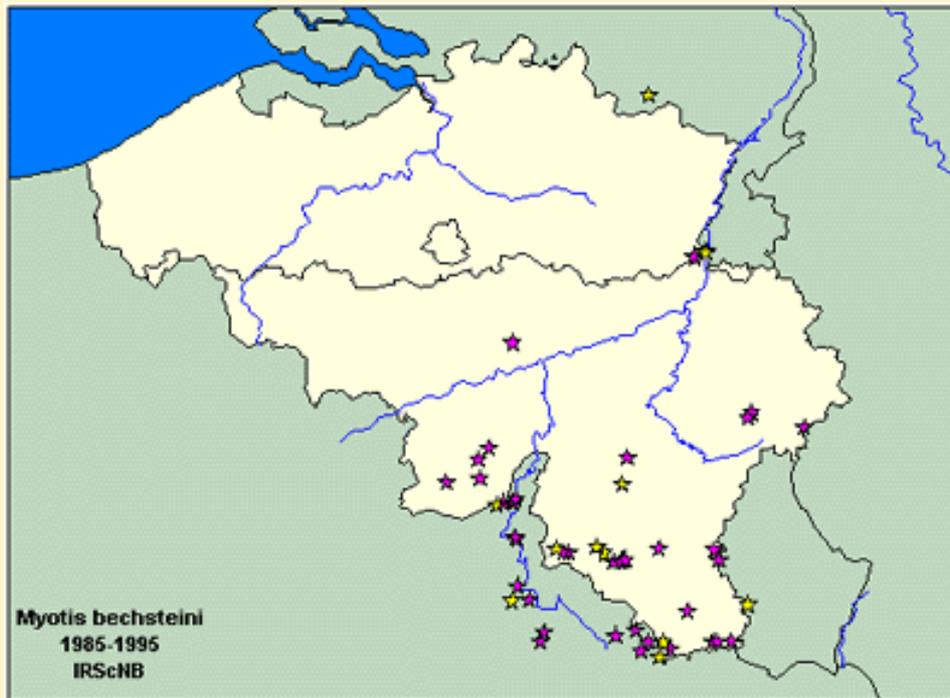
les branches.

Il hiverne dans le même type de gîte et se rencontre parfois dans le milieu souterrain.

**Le vespertilion de Bechstein habite dans toute la Wallonie, mais n'a jamais été observé en grand nombre. Sa biologie reste mal connue.**

## **Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995**

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

# Le vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

● - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).



© I. Bachy, I.R.Sc.N.B.

Longueur tête et corps: 41-53 mm

Longueur avant-bras: 36-42 mm

Longueur oreilles: 14-17 mm

Envergure: 220-245 mm

Poids: 7-15 g.

Pelage à texture particulière: aspect laineux. Dos brun à roussâtre.

Ventre gris-jaunâtre; jeunes généralement plus gris. Certains individus sont très foncés à noirâtres.



[Bande sonore](#) (fichier de 356 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

Il s'agit d'une espèce de taille moyenne.

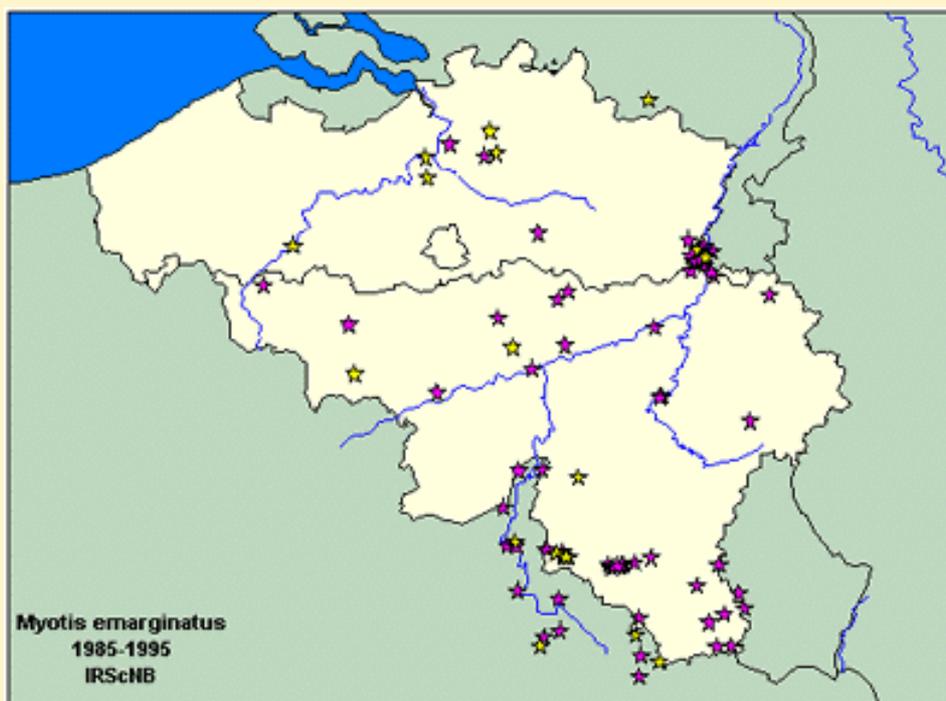
Son vol est agile et rapide au-dessus des parcs et des jardins. Il chasse à hauteur moyenne (de 1 à 5 m du sol) et souvent au dessus de l'eau. Il se nourrit principalement d'araignées, de moustiques et de papillons de nuit.

Les vespertillons à oreilles échancrées ont une affinité marquée pour la cohabitation avec les grands rhinolophes, en été et en hiver, et se mêlent parfois intimement à leurs colonies de reproduction. Ils recherchent des combles de volumes importants, parfois une cave chauffée, dont les accès peuvent être directs ou indirects (par des fentes étroites). La lumière tamisée ne les dérange pas. Les colonies peuvent atteindre plusieurs centaines d'individus. Assez sédentaire, cette espèce ne parcourt que de petites distances (rarement plus de 20 km) entre ses gîtes d'été et ses quartiers d'hiver.

**L'espèce, connue dans toute la Wallonie, a vu sa population se raréfier.**

## Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

Pour tout renseignement sur ce document : [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

# Le vespertillon de Natterer (*Myotis nattereri*)

 - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).



© B. Magain, I.R.Sc.N.B.

Longueur tête et corps: 41-55 mm  
Longueur avant-bras: 36-45 mm  
Longueur oreilles: 14-19 mm  
Envergure: 245-280 mm  
Poids: 5-12 g.  
Pelage bien contrasté : brun sur le dos, blanc sur le ventre.



[Bande sonore](#) (fichier de 214 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

Il s'agit d'une espèce de taille moyenne.

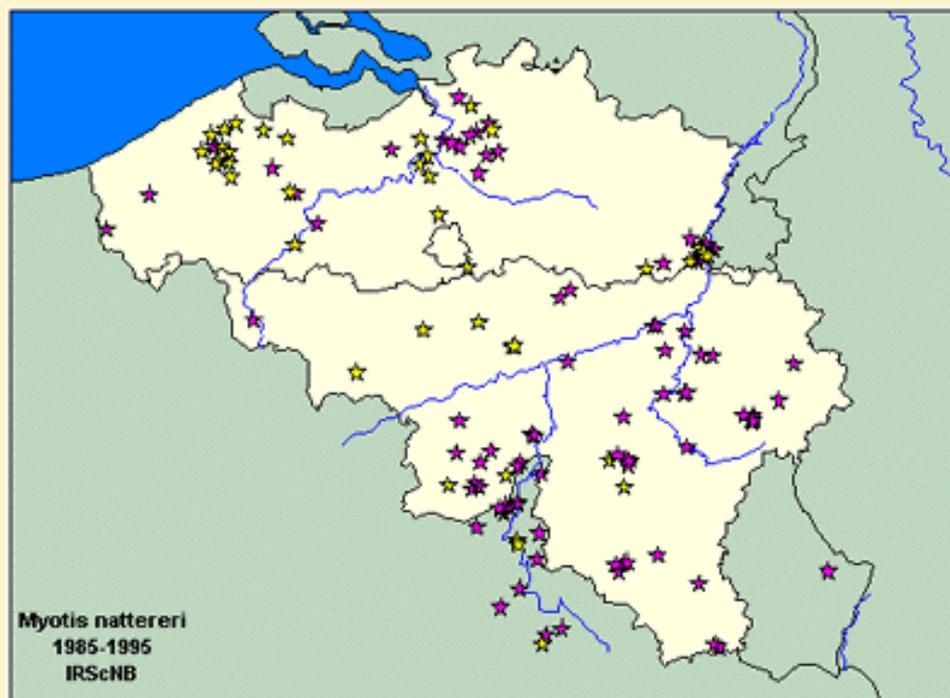
Il chasse dans les bois, les parcs et au-dessus des zones humides. Les colonies de reproduction gîtent dans les arbres creux et les combles. Elles peuvent atteindre plusieurs dizaines d'individus. En hiver, on trouve des individus isolés enfouis dans les fissures étroites des galeries, des grottes et des caves. Le vespertillon de Natterer accède aux combles en vol direct ou indirect par des fentes. Son vol est lent et bas (de 1 à 4 m au-dessus du sol). Il est capable de capturer des insectes posés sur des feuilles ou des branches. Les déplacements saisonniers dépassent rarement 20 km.

**Connues dans toute la Wallonie, les populations se sont sérieusement raréfiées. Peu de gîtes de**

reproduction sont connus.

## Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

Pour tout renseignement sur ce document : [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

### Le vespertillon à moustaches (Myotis mystacinus)

● - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).



© F. Schwaab, APTCS

Longueur tête et corps: 35-48 mm

Longueur avant-bras: 31-37 mm

Longueur oreilles: 12-17 mm

Envergure: 190-225 mm

Poids: 4-8 g.

Pelage dorsal gris brun foncé, parfois plus clair. Face ventrale gris clair à foncé



[Bande sonore](#) (Fichier de 343 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

C'est le plus petit *Myotis* européen.

Le vol est rapide, sinueux et agile. Il chasse dans les parcs, les prairies, les jardins, au-dessus des eaux courantes et en forêt. Il se nourrit de papillons nocturnes, de moustiques, d'éphémères et de petits coléoptères.

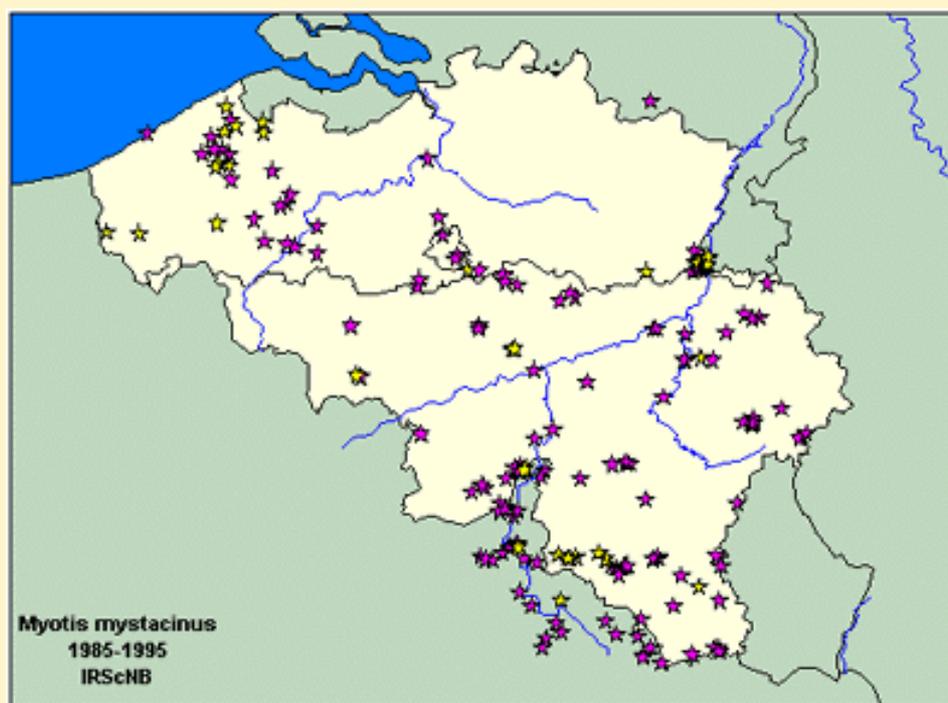
Les colonies de reproduction cherchent généralement des endroits resserrés, entre les chevrons, entre les ardoises, les tuiles et le lambrisage, dans les fentes des murs, derrière les volets et d'autres revêtements de façades. Ces colonies peuvent compter quelques dizaines d'individus.

Le vespertilion à moustaches partage parfois le gîte avec d'autres espèces et est capable de déplacements saisonniers de plusieurs dizaines de kilomètres. Il passe généralement l'hiver dans le milieu souterrain. Il est très difficilement dissociable du vespertilion de Brandt qui est beaucoup moins fréquent.

**Cette espèce est présente un peu partout et ses populations paraissent se stabiliser, après qu'elles aient subi un déclin dans certaines régions durant les trois dernières décennies.**

## Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

Pour tout renseignement sur ce document : [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---



# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

### Le vespertillon de Brandt (*Myotis brandti*)

 - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

Longueur tête et corps: 39-51 mm

Longueur avant-bras: 33-39 mm

Longueur oreilles: 13-17 mm

Envergure: 190-240 mm

Poids: 4,3-9,5 g.

Pelage dorsal brun clair roussâtre; ventral gris clair



[Bande sonore](#) (Fichier de 297 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

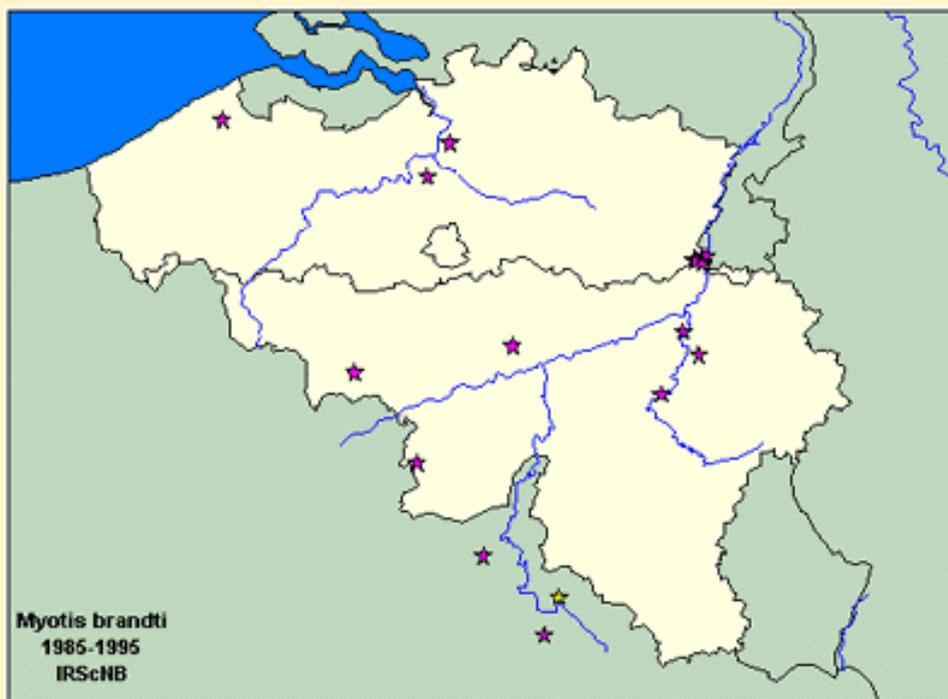
Cette petite espèce est proche du [vespertillon à moustaches](#) avec lequel il cohabite fréquemment. Sa biologie est moins bien connue que celle du *Myotis mystacinus*. Il semble que cette espèce se retrouve plus fréquemment en forêt et au bord de l'eau que le vespertillon à moustaches.

Les colonies peuvent compter plusieurs dizaines d'individus. Les exigences pour les gîtes de reproduction et d'hivernage sont probablement semblables à celles du vespertillon à moustaches.

**L'espèce est peut-être présente partout en Wallonie. Sa population représenterait environ 14% de celle du vespertillon à moustaches.**

## Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

Pour tout renseignement sur ce document : [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

# Le vespertillon de Daubenton (Myotis daubentoni)

 - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).



© T. Hubin, I.R.Sc.N.B.

Longueur tête et corps: 40-60 mm

Longueur avant-bras: 33-42 mm

Longueur oreilles: 10,5-14 mm

Envergure: 240-275 mm

Poids: 7-15 g.

Pelage dorsal gris brun à roussâtre; face ventrale grisâtre



[Bande sonore](#) (Fichier de 320 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

Il s'agit d'une espèce de taille moyenne.

Il ressemble au vespertillon des marais, en plus petit. C'est une espèce inféodée au milieu aquatique où elle trouve son terrain de chasse privilégié.

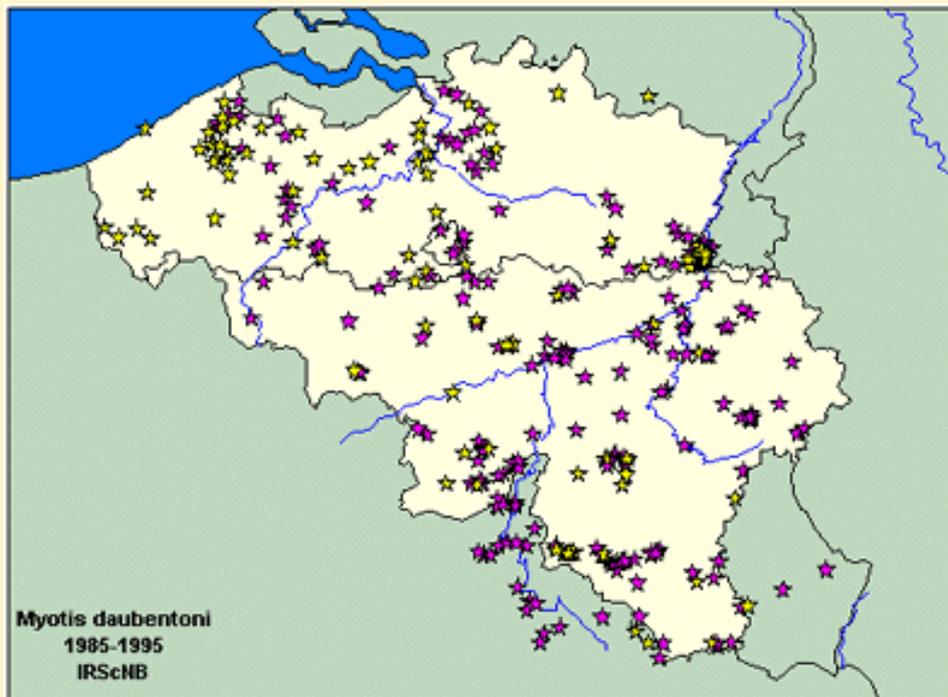
Les colonies de reproduction peuvent compter plusieurs centaines d'individus. Elles habitent les arbres creux, plus rarement les bâtiments, parfois très loin de leurs zones de chasse.

Les vespertillons de Daubenton hivernent dans le milieu souterrain.

Cette espèce s'observe dans toute la Wallonie. Dans certaines régions, ses populations ont subi un déclin au cours des trois dernières décennies, mais cette situation semble se stabiliser.

## Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

Pour tout renseignement sur ce document : [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

# La sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

 - 05/09/1997 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

[Accès à la [fiche descriptive interactive](#) mise à jour plus régulièrement]



© F. Schwaab, APTCS

Longueur tête et corps: 62-82 mm

Longueur avant-bras: 48-57 mm

Longueur oreilles: 14-22 mm

Envergure: 315-381 mm

Poids: 14-34 g.

Pelage long: face dorsale foncée ou brunâtre; face ventrale jaunâtre



[Bande sonore](#) (Fichier de 242 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

Cette grande espèce est très robuste.

Très anthropophile, la sérotine commune aime les combles calmes où elle affectionne divers endroits: sur la poutre faîtière ou dans des fentes diverses, sous les ardoises et les tuiles. On l'observe, plus rarement, accrochée, bien en évidence, aux boiseries. Elle accède très souvent au gîte par des fentes situées à la jointure supérieure de la toiture, au niveau des pignons, ou encore par des espaces entre les tuiles ou les ardoises.

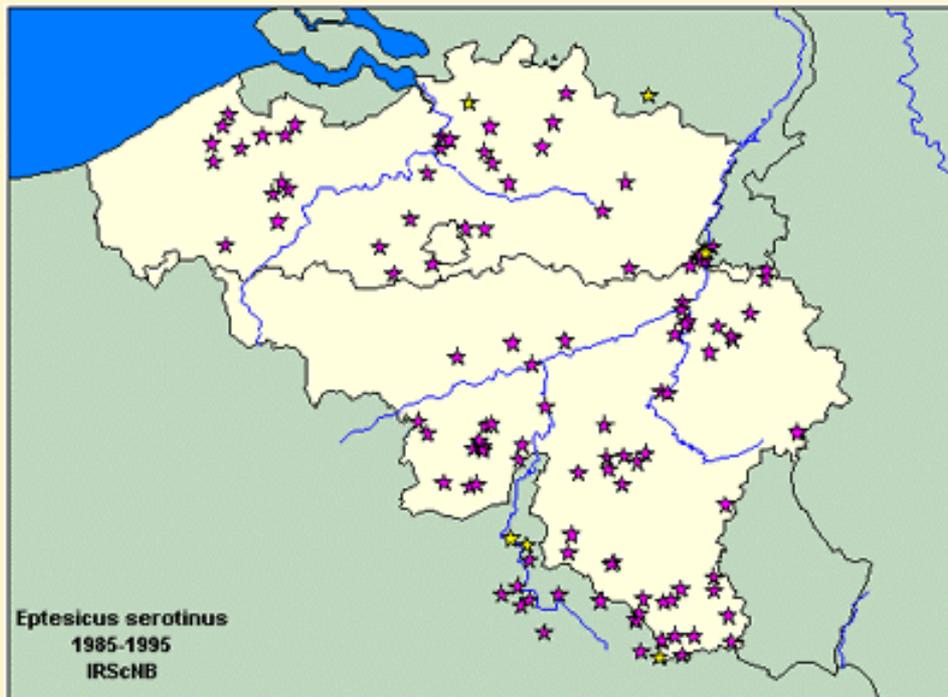
La présence des sérotines passe rarement inaperçue: les déjections sont assez volumineuses et s'éparpillent généralement sur toute la longueur du gîte et, principalement, dans la partie centrale des combles. Les colonies comptent parfois plusieurs centaines d'individus rassemblés, dans le même gîte, en plusieurs petits groupes.

Les déplacements saisonniers de la sérotine commune peuvent se faire sur plusieurs dizaines de kilomètres, mais on possède encore peu d'informations sur ses gîtes d'hivernage. Elle peut cohabiter avec d'autres espèces, principalement avec la pipistrelle commune.

**En réel déclin en Belgique, la sérotine commune subit l'effet d'une importante raréfaction des gîtes de reproduction.**

## Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

Pour tout renseignement sur ce document : [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

# La pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)

● - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).



© F. Schwaab, APTCS

Longueur tête et corps: 36- 51 mm

Longueur avant-bras: 28-34,4 mm

Longueur oreilles: 9-13,5 mm

Envergure: 180-240 mm; poids: 4-8 g.

Pelage dorsal brun roussâtre; face ventrale brun jaunâtre, plus grise chez les jeunes



[Bande sonore](#) (Fichier de 100 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

La pipistrelle commune est la plus petite chauve-souris d'Europe et l'un des plus petits mammifères européens. Le vol est rapide et zigzaguant, parfois avant le coucher du soleil. La pipistrelle capture de petits insectes au-dessus des jardins, des étangs, autour des lampadaires et fréquemment aux abords des habitations.

Elle affectionne les fentes étroites. On la trouve rarement au repos en dehors de ce milieu. Elle est fréquente dans les toitures, entre les ardoises (ou les tuiles), le lambrisage des murs ou des toits, entre les doubles murs et dans les bardages.

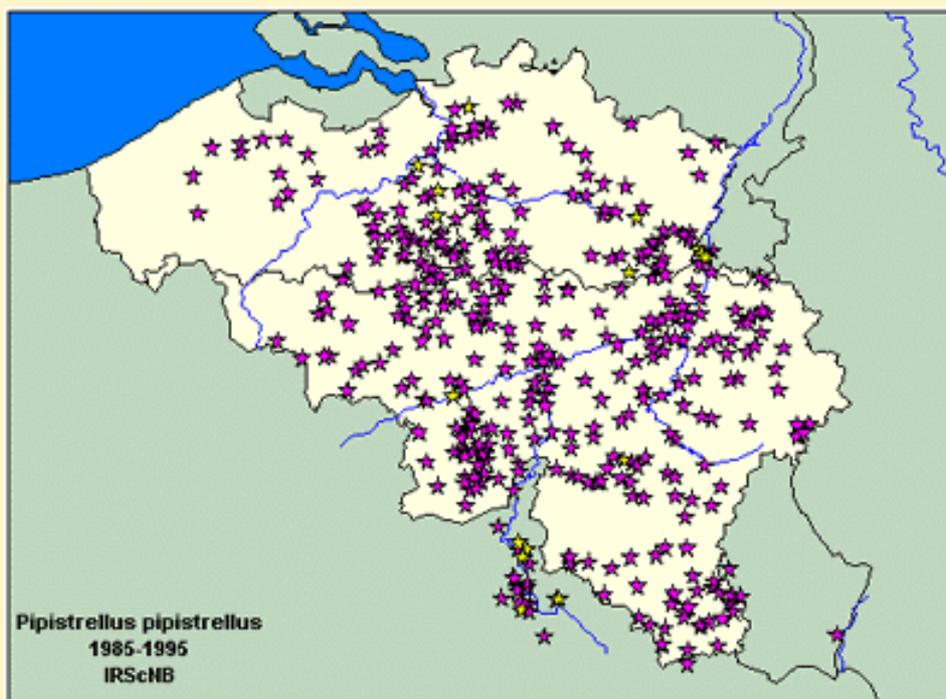
Elle accède à la toiture par les espaces entre murs et planches, ardoises, tuiles de rives. Elle se met souvent derrière les planches des volets. Les joints de ventilation, laissés entre deux briques ou sous les seuils de fenêtres, lui ouvrent le vide des murs thermos. Il lui arrive d'y passer l'hiver mais ses gîtes d'hivernage sont encore très mal connus.

Les colonies de reproduction peuvent compter plus d'une centaine d'individus. Le soir, elles quittent le gîte lorsque le soleil passe sous l'horizon. Il fait alors encore clair, ce qui permet de les compter assez facilement. Elles sont capables de déplacements saisonniers de plusieurs centaines de kilomètres.

**Cette espèce anthropophile, relativement commune et abondante, se rencontre partout dans les villages comme dans les grandes villes.**

## Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

# La noctule commune (Nyctalus noctula)

 - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

Longueur tête et corps: 60-82 mm

Longueur avant-bras: 48-58 mm

Longueur oreilles: 16-21 mm

Envergure: 320-400 mm

Poids: 17-45 g.

Pelage dorsal brun roussâtre; face ventrale brun clair



[Bande sonore](#) (Fichier de 370 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

Il s'agit d'un des plus grands chiroptères européens. Bâtie pour le vol rapide, la noctule commune chasse habituellement au-dessus de la cime des arbres mais elle est capable de chercher sa nourriture à la surface de l'eau et au-dessus des champs.

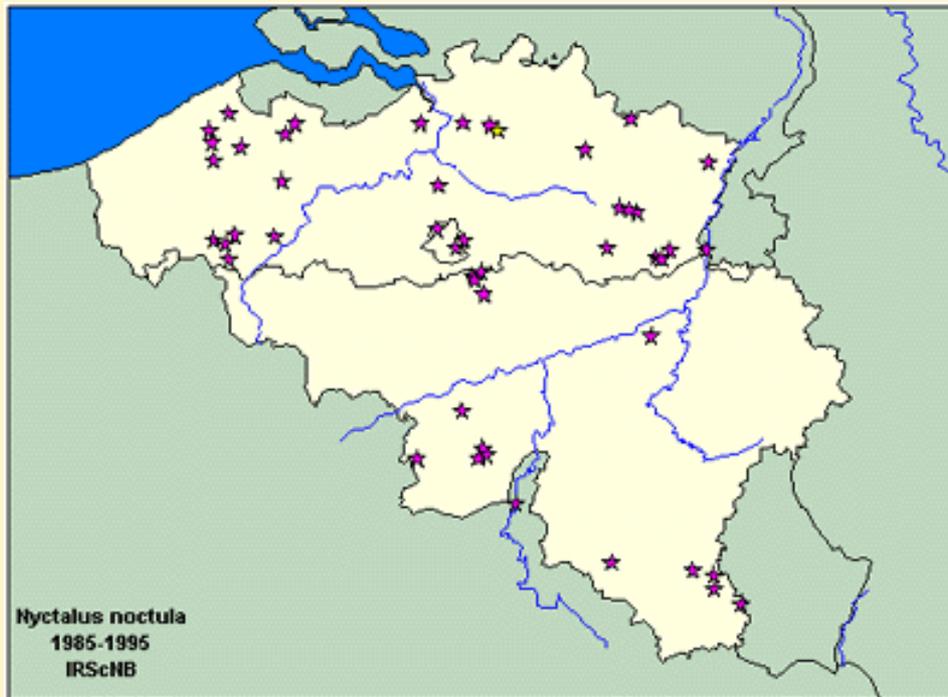
Elle est surtout arboricole, été comme hiver, mais se rencontre de plus en plus fréquemment dans les villes, dans des creux de maçonnerie, des conduits d'aération, des caissons de stores, dans le lambrissage des toitures. Les colonies peuvent atteindre plusieurs dizaines d'individus. Le soir, les noctules quittent le gîte quand il fait encore clair.

Elles sont capables d'effectuer des déplacements de plusieurs centaines de kilomètres.

La population de Wallonie est très mal connue.

## Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

Pour tout renseignement sur ce document : [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

### La noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

 - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).



© F. Schwaab, APTCS

Longueur tête et corps: 48-68 mm  
Longueur avant-bras: 39-46,5 mm  
Longueur oreilles: 12-16 mm  
Envergure: 260- 320 mm  
Poids: 13-20g.  
Pelage brun roussâtre sur le dos et jaunâtre sur le ventre



[Bande sonore](#) (Fichier de 307 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

La noctule de Leisler est une espèce de taille moyenne.

Elle est principalement arboricole mais peut très bien occuper certaines parties de bâtiments comme les fentes et autres espaces étroits: creux de maçonnerie et lambrissages muraux.

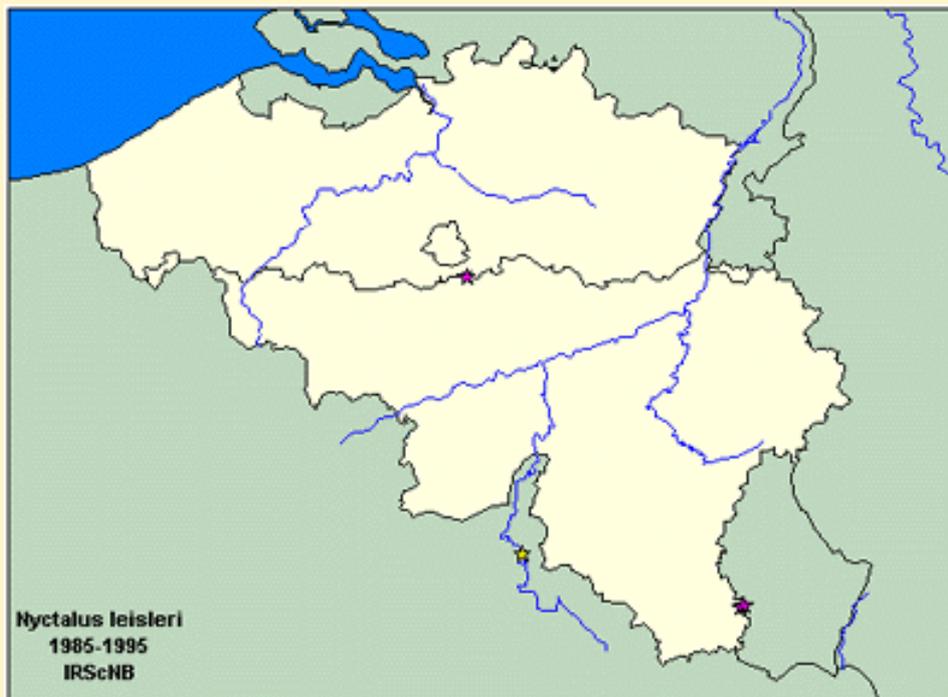
Ses colonies peuvent compter des dizaines d'individus.

Elle peut effectuer des déplacements saisonniers de plusieurs centaines de kilomètres.

**Son statut est très mal connu en Wallonie.**

## Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

# La barbastelle (*Barbastella barbastellus*)

 - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

[Accès à la [fiche descriptive interactive](#) mise à jour plus régulièrement]

Longueur tête et corps: 45-58 mm

Longueur avant-bras: 36,5-44 mm

Longueur oreilles: 12-18 mm

Envergure: 262-292 mm

Poids: 6-13 g.

Pelage caractéristique long et soyeux, d'aspect général très sombre à noir parfois grisonnant; face ventrale gris foncé



[Bande sonore](#) (Fichier de 323 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

Cette espèce est de taille moyenne.

La barbastelle affectionne les milieux boisés en plaine. Son vol est rapide et elle évolue à la cime des arbres. En raison de sa bouche étroite, elle ne capture que des insectes à la carapace molle.

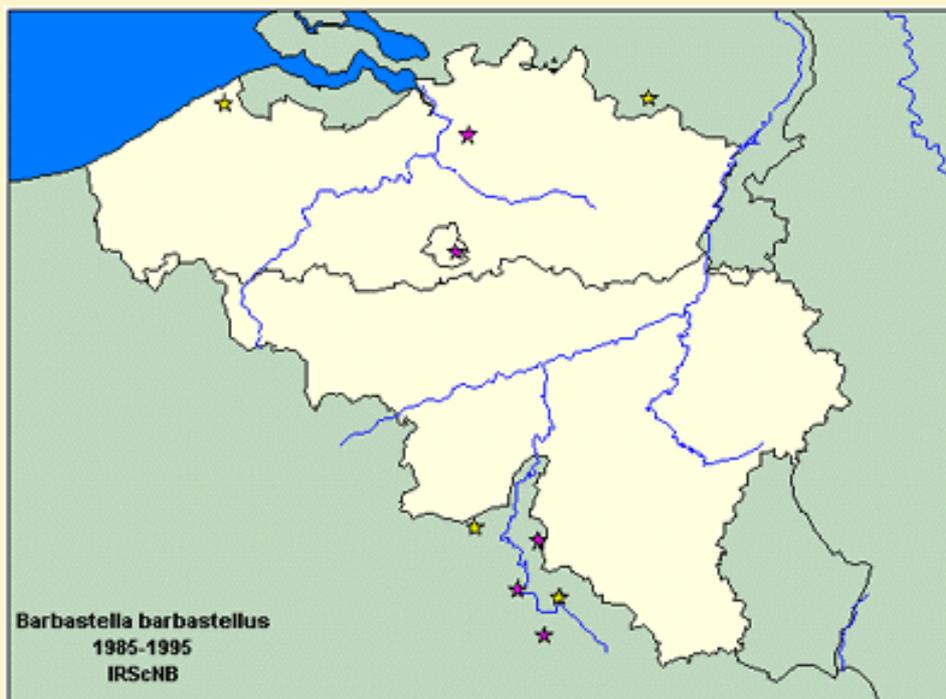
Les colonies de reproduction comptent parfois quelques dizaines d'individus, dans des endroits confinés, entre chevrons et autres creux de poutres ou de maçonnerie.

La barbastelle peut se déplacer à quelques dizaines de kilomètres de son gîte de reproduction pour hiverner dans le milieu souterrain.

**La population de Wallonie s'est raréfiée: la dernière observation date de 1984.**

## **Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995**

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

### L'oreillard roux ou commun (*Plecotus auritus*)

 - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).



© I. Bachy, I.R.Sc.N.B.

Longueur tête et corps: 42-55 mm

Longueur avant-bras: 35-42 mm

Longueur oreilles: 31-43 mm

Envergure: 240-285 mm

Poids: 5-11,3 g.

Pelage lâche et long, roussâtre sur le dos et grisâtre sur le ventre.



[Bande sonore](#) (Fichier de 388 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

Cette petite espèce est caractérisée par de grandes oreilles, aussi longues que le corps. Les oreilles sont très mobiles. Au repos ou en léthargie, elles sont généralement cachées sous les ailes: seuls les tragus restent alors visibles. Le vol est lent, papillonnant à une hauteur comprise entre 1 et 6 m. L'oreillard roux est capable de voler sur place. Il peut capturer papillons, chenilles, araignées et autres proies, sur les rameaux ou directement sur les murs. Il dévore souvent ses proies, perché sur un endroit fixe, sous lequel peuvent s'accumuler des débris d'ailes tombés sur le sol. L'oreillard roux semble préférer les zones arborées et les paysages variés: c'est une espèce peu exigeante. Elle habite les arbres creux et les combles où elle affectionne particulièrement le faîte. Mais elle peut très bien s'installer au milieu d'un pan de toiture, dans une encoche de poutre ou un trou de

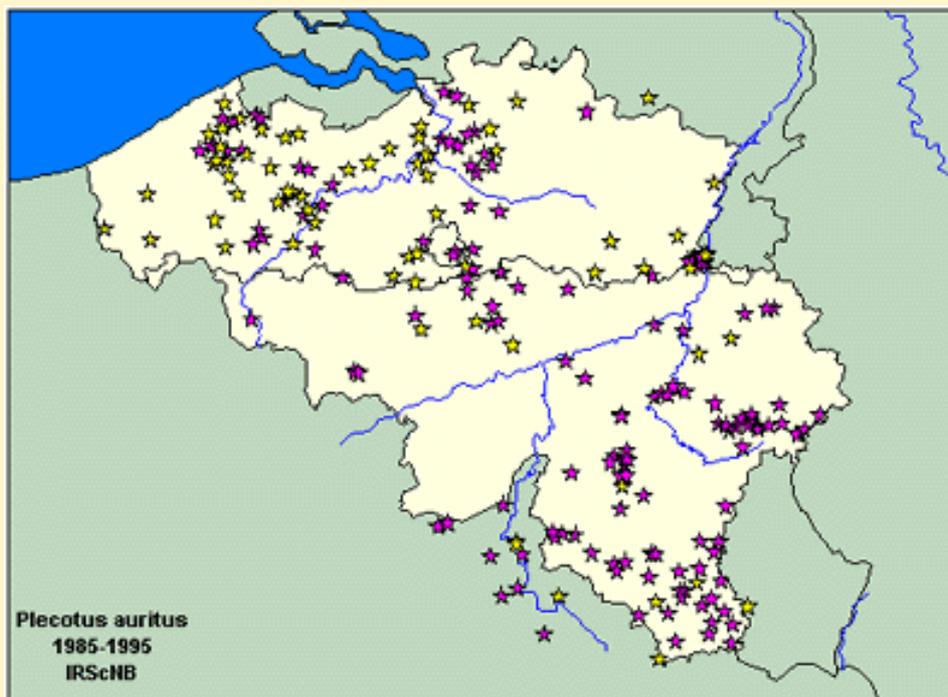
maçonnerie. Elle est capable d'accéder au gîte par des ouvertures étroites.

L'oreillard roux est susceptible de partager son gîte avec d'autres espèces. Il passe généralement l'hiver dans le milieu souterrain.

**Cette espèce est encore largement répandue en Wallonie, mais, depuis quelques années, on ne trouve plus que de très petites colonies qui comptent rarement plus d'une dizaine d'individus. Actuellement, les populations semblent se stabiliser.**

## Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

Pour tout renseignement sur ce document : [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

# L'oreillard gris ou méridional (*Plecotus austriacus*)

● - 04/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

Longueur tête et corps: 41-58mm

Longueur avant-bras: 37-45 mm

Longueur oreilles: 31-41 mm

Envergure: 255- 292 mm

Poids: 5-13 g.

Pelage long et gris, nuancé de brun sur le dos et plus clair sur le ventre.



[Bande sonore](#) (Fichier de 331 KB)

Vous pouvez entendre une reproduction du sonar réalisée à partir d'enregistrements divers.

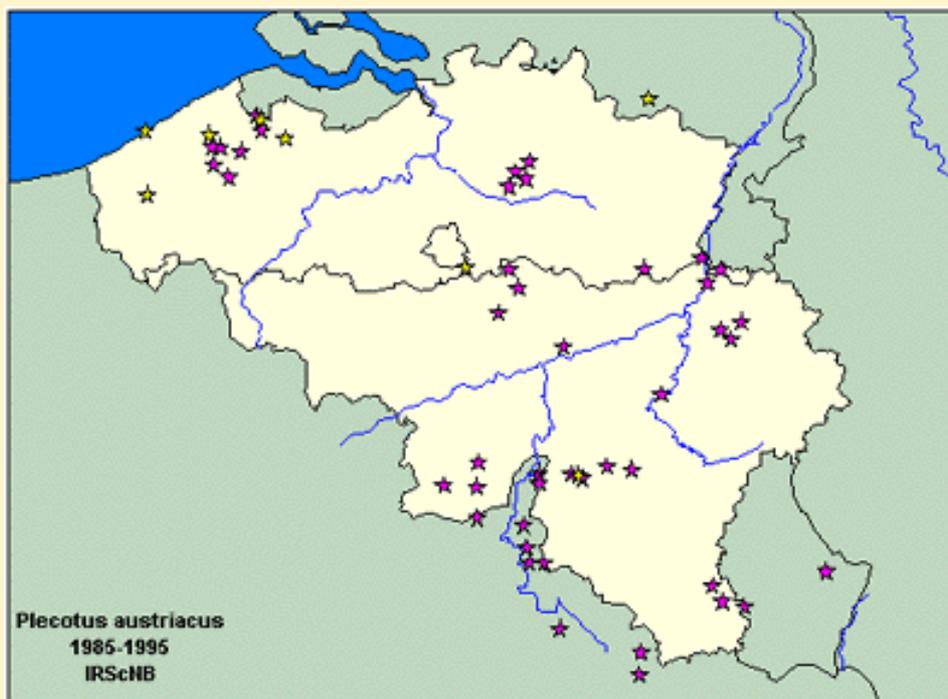
Cette petite espèce est si semblable à l'oreillard roux (ou commun) que la distinction est affaire de spécialiste. Il a un vol lent et souple, comme celui de l'oreillard roux et peut également voler sur place.

Les exigences de l'oreillard gris sont très semblables à celles de l'oreillard roux dont il partage parfois le gîte. C'est une espèce beaucoup moins répandue que la précédente et qui semble préférer les zones dont le climat est plus doux.

**Son statut en Wallonie est encore mal connu.**

## Aperçu de la répartition en Belgique à partir de données obtenues entre 1985 et 1995

Jaune : données recueillies en été - Violet : données recueillies en hiver



◀ [Sommaire](#) - [Liste des espèces](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

Pour tout renseignement sur ce document : [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

# Le déclin des populations de chauves-souris et ses causes

● - 05/09/1997 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

Le déclin des populations de chauves-souris s'est amorcé au cours des années soixante, tout comme celui des rapaces, eux aussi situés au sommet de la chaîne alimentaire. Ce déclin touche pratiquement toutes les espèces.

Les très grandes colonies ont disparu depuis quelques décennies

- la [barbastelle](#) n'a plus été observée en Wallonie depuis 1984;
- la population connue du [petit rhinolophe](#) compte moins de 100 individus;
- la population totale du [grand rhinolophe](#) n'atteint probablement plus 200 individus;
- les colonies de [grands murins](#) et de [sérotines](#) se font plus rares.

D'autres espèces vont disparaître également si aucune action n'est entreprise pour les protéger.

Etroitement adaptées à des conditions écologiques précises, et dernier maillon d'une chaîne alimentaire, les chauves-souris sont particulièrement vulnérables à toute modification de leur environnement. Or, depuis les années soixante, cet environnement s'est profondément modifié, essentiellement sous l'influence de l'action humaine.

**Ces petits mammifères, qui se nourrissent quasi exclusivement d'insectes, souffrent de la raréfaction de leurs ressources alimentaires et d'une véritable "crise du logement".**

## Moins d'insectes pour se nourrir

La faune entomologique a été appauvrie et banalisée par l'usage immodéré des pesticides et des techniques d'agriculture intensive: mécanisation, monocultures, engrais chimiques, élimination des haies et de nombreux vergers, assèchement des zones humides, rectification et curage des cours d'eau, progression de l'enrésinement au détriment des feuillus. Les sources de nourriture pour les chauves-souris se font donc plus rares.

## Moins de gîtes pour s'abriter

Les sites d'hivernage en milieux souterrains naturels et artificiels sont profondément perturbés par un tourisme de masse et des amateurs de spéléologie peu scrupuleux qui, par méconnaissance, ne tiennent pas compte des impératifs biologiques des chauves-souris. De nombreuses carrières et grottes sont polluées par des décharges et des égouttages de divers types (égouts municipaux, écoulement des eaux de route, etc). Cette perturbation des gîtes d'hiver est particulièrement nuisible et limite considérablement les chances de survie des chauves-souris.



© Oreillard roux en été (F. Schwaab, APTCS)

Dans les habitations, les gîtes de reproduction se font rares: l'architecture actuelle ne tolère plus les espaces inoccupés sous toiture; les greniers sont hermétiquement isolés; les bâtiments anciens sont détruits ou restaurés selon les mêmes principes d'économie d'énergie; les combles et clochers des églises sont grillagés et les arbres creux sont abattus. Cette réduction des gîtes potentiels limite considérablement les chances de reproduction et de survie de nos chauves-souris.

## Mal aimées et donc détruites

Il arrive encore de nos jours que des colonies de reproduction soient intentionnellement détruites. Elles le sont le plus souvent de façon indirecte, par intoxication, après traitement des charpentes.

L'effet de ces facteurs négatifs ne peut être compensé par les populations elles-mêmes parce que le pouvoir de reproduction des chauves-souris est très faible : elles n'ont qu'un seul jeune par an et pas forcément chaque année. De plus, chez certaines espèces, les femelles n'ont qu'un premier jeune après plusieurs années.

◀ [Sommaire](#) ▶

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

### Du mythe à la réalité

● - 05/09/1997 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

### Du mythe ...

Dans notre société informatisée où les efforts de vulgarisation sont importants, les chauves-souris restent mal connues, entourées de mystère et d'idées préconçues. Ces créatures de la nuit aux formes étranges, qui ne sortent de leurs refuges entre le crépuscule et le lever du jour, suscitent encore la peur et la répulsion. Ces sentiments se perpétuent depuis des siècles et prennent sans doute leur source dans notre imaginaire collectif, à la fois curieusement attiré et terrifié par les manifestations nocturnes auxquelles on a longtemps attribué des pouvoirs magiques, voire maléfiques.

Clouées sur les portes des granges de nos campagnes, elles ont, par contre, été magnifiées dans d'autres régions du monde. Elles étaient présentes dans la religion de nombreuses civilisations d'Amérique centrale et certains peuples, comme les Mayas, les vénéraient. En Chine, sous la dynastie des Ming (1360-1644 av. J.C.), la chauve-souris devint un symbole de chance et de longue vie. *Pi hen fu* est actuellement le vocable le plus utilisé pour la désigner et signifie "insecte plat du bonheur". Au Japon, sous l'influence chinoise, la chauve-souris a bénéficié de la même symbolique. Dans les îles du sud-est asiatique, la place qu'elle occupe est très variable et elle apparaît plutôt comme un animal de présage. Celles qui fréquentent les grottes-temples balinais sont vénérées et protégées. A Timor, elles jouent un rôle religieux important et ce sont elles les gardiennes de la "Porte du Ciel". Ces quelques exemples, glanés autour du globe, montrent combien cet animal a, de tout temps et sous toutes les latitudes, fasciné l'imagination des hommes.

## ... à la réalité

On ne sait toujours pas dans quelles circonstances ces mammifères se sont mis à voler. Des restes fossiles, datant d'environ 50 millions d'années, ont été trouvés dans les carrières de Messel en Allemagne et montrent qu'à cette époque, les chauves-souris différaient peu de celles d'aujourd'hui et s'orientaient déjà en émettant des ultra-sons. Il existe diverses hypothèses scientifiques pour expliquer l'évolution de ces mammifères. Pour les uns, ce serait le vol plané d'un petit insectivore arboricole qui aurait été le point de départ du vol actif, pour d'autres, l'allongement des doigts d'un ancêtre quadrupède aurait favorisé la capture des proies. Mais jusqu'à présent, rien ne confirme le lien entre cet insectivore incapable de voler et ce voltigeur aérien qu'est la chauve-souris.

Ayant remarquablement conquis l'espace aérien, les chauves-souris ont été longtemps classées parmi les oiseaux. Il fallut attendre 1850 pour que ces espèces soient mises à leur place dans les classifications et considérées comme un ordre distinct, celui des **Chiroptères**. Plus de 900 espèces de chauves-souris peuplent le monde, soit le quart des espèces de mammifères connus. En nombre d'espèces, c'est le plus grand ordre de la classe des mammifères après celui des rongeurs. L'ordre est subdivisé en deux sous-ordres: les Mégachiroptères et les Microchiroptères. Il existe un sous-ordre fossile: les Eochiroptères.

### Les Mégachiroptères

Environ 175 espèces appartiennent au sous-ordre des Mégachiroptères. Ce sont généralement des espèces de grande taille, souvent connues sous le nom de "renards volants" ou "roussettes". Réparties dans les régions tropicales et équatoriales de l'Afrique, de l'Asie et des îles de l'océan Pacifique, elles se nourrissent de fruits, de fleurs et de nectar. Ces espèces ont une très bonne vue crépusculaire et n'ont généralement pas développé la localisation acoustique par ultra-sons; cette fonction est en fait limitée au seul genre *Rousettus*.

### Les Microchiroptères

Le sous-ordre des Microchiroptères regroupe toutes les autres espèces. Relativement plus petites, elles ont colonisé tous les continents, à l'exception des contrées polaires. Les espèces qui vivent dans les régions tempérées sont essentiellement insectivores, mais il en existe qui se nourrissent de poissons, de reptiles, d'amphibiens, voire de petits mammifères, de pollen, de nectar, de sang.

Un nombre aussi élevé d'espèces différentes, réparties sur une large aire géographique, va de pair avec une grande diversité de formes et de moeurs.

Les unes vivent en colonies comptant jusqu'à des centaines de milliers d'individus, d'autres préfèrent la solitude. La technique du baguage a montré que certaines espèces pouvaient se déplacer sur plus de 1000 kilomètres, tandis que d'autres étaient plutôt sédentaires.

## **EN BREF ...**

**La plus petite chauve-souris** : il s'agit de la *Craseonycteris thonglongyai*, découverte en Thaïlande en 1973, pèse 2 g et mesure environ 30 mm; elle n'est donc pas plus grande que notre pouce et c'est l'un des plus petits mammifères du monde.

**La plus grande chauve-souris** : il s'agit du Kalong, qui fait partie du sous-ordre des "renards volants" ; elle pèse près d'1 kg et atteint 1,70 m d'envergure.

**Les vampires** : le genre des vampires, représenté par trois espèces seulement, a largement contribué à la mauvaise réputation des chauves-souris. Elles vivent uniquement en Amérique latine et se sont spécialisées dans l'hématophagie: pour se nourrir, elles lèchent le sang des mammifères. Elles s'en prennent rarement à l'homme, mais elles causent dans certaines régions des dommages aux troupeaux domestiques et peuvent transmettre des maladies.

L'Europe compte 30 espèces différentes; elles sont toutes insectivores et appartiennent au sous-ordre des Microchiroptères. Certaines d'entre-elles ont dû s'adapter aux conditions climatiques particulières de nos régions tempérées. En Belgique, [18 espèces](#) sont actuellement connues et observées plus ou moins régulièrement. Deux d'entre-elles appartiennent à la famille des rhinolophes, les 16 autres à la famille des vespertilions. La Région wallonne les abrite toutes: elles représentent le tiers des espèces de mammifères de sa faune sauvage. Deux autres espèces, aperçues à nos frontières, s'ajouteront probablement à la liste.

Ce sont des mammifères très fragiles, quasi tous en danger.



---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

# En Wallonie : mise en place d'un réseau de gîtes

● - 05/09/1997 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

La recherche sur les chauves-souris date à peine du début de ce siècle. C'est à la fin des années soixante, en même temps que l'on prenait conscience du rôle joué par ces mammifères dans l'équilibre de la nature, que les naturalistes se sont rendu compte de la raréfaction des chauves-souris, voire de leur disparition en Région wallonne et dans le reste de la Belgique.

Légalement, les chauves-souris sont intégralement protégées, depuis 1980 en Région Flamande, 1983 en Région Wallonne et 1991 en Région Bruxelloise (voir les [législations existantes](#)). Mais, sans actions sur le terrain, la législation ne peut, à elle seule, enrayer le déclin des populations de chiroptères.

Face à l'ampleur de ce déclin, le Centre de Recherche Chiroptérologique de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (I.R.Sc.N.B.) a cherché des solutions à long terme, à l'échelle du pays.

Les recherches et actions menées entre 1973 et 1992 ont permis de mettre au point, en 1993, un vaste projet visant, à la fois, la protection, la restauration et la création de gîtes de reproduction et d'hivernage, partout en Wallonie.

Des actions concrètes ont été lancées, avec une intensification des activités en 1995, dans le cadre de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature.

A la demande du Ministre Guy LUTGEN et en collaboration avec l'administration concernée (DGRNE - Direction de la conservation de la nature), les spécialistes tentent de créer sur le territoire wallon un réseau de réserves chiroptérologiques, véritable maillage écologique, composé d'une centaine de sites souterrains d'hibernation et de quelque 2000 à 3000 sites de reproduction.

L'objectif, à moyen et à long terme, de ce projet est de préserver les populations de chiroptères encore présentes et de favoriser leur expansion en leur garantissant, pour l'avenir, un réseau dense de gîtes potentiels.

La participation des pouvoirs publics et religieux ainsi que des citoyens et des associations de protection de la nature, fait que ce projet est unique en son genre. Mais il demande une coordination étroite et des directives bien adaptées. Sans des efforts constants, certaines espèces disparaîtront de la région dans un avenir très proche.

Ce projet est constitué de deux parties :

- Le réseau de gîtes souterrains [d'hibernation](#)
- Le réseau de gîtes de [reproduction](#) (= "Combles et clochers")

## [Sommaire](#)

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

- Le [vespertilion de Natterer](#) (Myotis nattereri)
- Le [vespertilion à moustaches](#) (Myotis mystacinus)
- Le [vespertilion de Brandt](#) (Myotis brandti)
- Le [vespertilion des marais](#) (Myotis dasycneme)
- Le [vespertilion de Daubenton](#) (Myotis daubentoni)
- La [séroline commune](#) (Eptesicus serotinus)
- La [pipistrelle commune](#) (Pipistrellus pipistrellus)
- La [pipistrelle de Nathusius](#) (Pipistrellus nathusii)
- La [noctule commune](#) (Nyctalus noctula)
- La [noctule de Leisler](#) (Nyctalus leisleri)
- La [barbastelle](#) (Barbastella barbastellus)
- L'[oreillard roux ou commun](#) (Plecotus auritus)
- L'[oreillard gris ou méridional](#) (Plecotus austriacus)

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW Espèces Habitats Sites Législations Organisations **Outils** Recherche Plan

[>Outils](#)

## Validation des documents : codes de couleur utilisés

 - 19/03/2001 - MRW/DGRNE/[OFFH](#) (M. Dufrière).

-  : Informations non validées; en cours de vérification.
-  : Informations correctes mais incomplètes ou pas à jour.
-  : Informations correctes et complètes.

- Si vous détectez un problème ou une erreur, prevenez dès que possible l'auteur du document.

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Especes\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

Pour tout renseignement sur ce document : [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

### Le réseau de gîtes souterrains d'hibernation

● - 05/09/1997 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

Le milieu souterrain naturel a subi de très graves perturbations qui ont poussé la plupart des populations de chiroptères à se réfugier dans des cavités artificielles. Celles-ci subissent à leur tour des dégâts parfois irrémédiables. Face à ce problème, une recherche systématique des gîtes d'hiver a été entreprise depuis 1973 par le Centre de Recherche Chiroptérologique (CRC) de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (I.R.Sc.N.B.).

Pour mener à bien ce travail, l'Institut a pu compter sur l'aide d'un certain nombre de collaborateurs compétents :

- La CWPSS (Commission wallonne d'Etude et de Protection des Sites souterrains)
- Les RNOB (Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique)
- Les cantonnements forestiers de la DGRNE (Division Nature et Forêts)

Ces efforts conjugués ont permis de protéger près de **200 sites souterrains d'hivernage, dont 90 en Région Wallonne. Ces sites sont progressivement érigés en "Réserves Naturelles Souterraines"**.

Pour consolider cet acquis, à la demande de la Région wallonne, le Centre de Recherche Chiroptérologique de l'IRSNB a mis en place ce projet de "Réseau de gîtes d'hivernage".

Il faudra protéger des cavités d'hivernage dans 50 carrés de 20x20 km. Actuellement, parmi les 90 sites de grand intérêt ont été retenus, 25 réserves naturelles souterraines ont déjà été réalisées et 7 d'entre elles ont acquis le statut officiel de "Réserve Naturelle Domaniale" ou de cavité

souterraine d'intérêt scientifique. Une dizaine d'autres recevront sous peu un statut de protection.

## Critères de choix et aménagement des sites souterrains

Pour être efficace, ce réseau doit être constitué d'un nombre suffisant de réserves souterraines, réparties de telle manière que chacune d'elles ne soit éloignée d'une autre de plus de 25 km, distance aisément parcourue par la plupart des chauves-souris cavernicoles.



Entrée de la Réserve  
Chiroptérologique  
d'hivernage de Bouillon,  
Province de Luxembourg

(© I. Bachy, I.R.Sc.N.B.)

Seul le [petit rhinolophe](#), espèce très localisée et particulièrement en danger, semble éviter les déplacements de plus de 10 km. Pour cette espèce, il faut faire un effort particulier et tous les sites d'hibernation connus doivent être rapidement protégés.

Sont sélectionnés en priorité:

- les gîtes qui abritent actuellement soit une grande population de chauves-souris soit une espèce en danger;
- les sites dont l'intérêt potentiel est évalué en fonction d'un certain nombre de critères:
  - des antécédents chiroptérologiques;
  - un volume important garantissant une stabilité microclimatique dont une température comprise entre 0 et 11°C, sous nos latitudes;
  - une humidité ambiante élevée;
  - une ventilation suffisante;
  - un régime de "propriété" qui assure la pérennité du site;
  - une possibilité de placer une fermeture efficace: elle assure au gîte une parfaite quiétude et elle permet un contrôle éventuel du microclimat afin que le site conserve les caractéristiques écologiques nécessaires.

◀ [Sommaire](#) ▶

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

# Le réseau de gîtes de reproduction en Wallonie

**05/09/1997** - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

Créer un réseau de gîtes de reproduction implique la mise en réserve d'un grand nombre de sites et la garantie de leur pérennité dans le temps. Seuls les bâtiments publics présentent une telle opportunité.

Sous nos latitudes, la reproduction en milieu souterrain est exceptionnelle. Elle se déroule naturellement dans des milieux chauds et parfaitement calmes, conditions nécessaires à la croissance rapide des jeunes. Ces qualités sont réunies principalement dans les combles de bâtiments. C'est là, qu'au début du printemps, les femelles se rassemblent en "maternités".

Les chauves-souris sont très attachées à leurs gîtes de reproduction qu'elles peuvent occuper de très nombreuses années. Cependant, elles sont fort sensibles aux perturbations : visites régulières, bruits, lumières vives, odeurs fortes, modification des accès, présence de prédateurs comme le chat, la fouine, la chouette effraie. Il n'est pas possible de transplanter des colonies de chauves-souris : la capture ou la tentative de capture au gîte provoque généralement la disparition de la colonie.

Une colonie peut disparaître suite à une restauration, un traitement de charpente, un dérangement ou une obturation d'accès.

De plus, voir une colonie se réinstaller là où elle a été détruite ou chassée demande souvent de très nombreuses années.

En août 1992, une des dernières colonies de [grands rhinolophes](#) fut piégée par le [grillageage des abat-sons de l'église de Durbuy](#). Cette catastrophe écologique au niveau de la Région wallonne fut à l'origine du projet "**Combles et Clochers**".

## Le projet "Combles et clochers"

A partir de janvier 1993, le CRC de l'IRSNB et les responsables de la Région wallonne (DGRNE) ont tenté de modifier les comportements et de faire rouvrir les clochers et combles des églises aux chauves-souris et à la faune sauvage.

C'est dans les 14 communes de la Lorraine belge et ses 111 églises que ce projet pilote a été inauguré ; une expérience unique en son genre qui a permis d'aménager pour les chiroptères les combles de 78 églises.



Les combles des églises sont souvent utilisés par les colonies de reproduction

(© F. FAIRON, CRC-I.R.Sc.N.B.)

A l'occasion de l'Année européenne de la Conservation de la Nature en 1995, ce programme s'est étendu progressivement à l'ensemble de la Wallonie. Cette opération a connu un succès important puisque 67 communes wallonnes, 1 sur 4, ont signé avec la Région wallonne une convention par laquelle elles s'engageraient à ériger les combles et clochers de leurs églises en réserves naturelles.

L'objectif à long terme de ces actions est de maintenir, restaurer ou créer un vaste réseau de gîtes favorables à la reproduction. Ce réseau se développera parallèlement au réseau de gîtes d'hivernage et au maintien des zones de nourrissage (réserves naturelles domaniales et autres ; zones humides d'intérêts biologiques).

## Pourquoi protéger les clochers et les combles?

Les combles et clochers sont des sites uniques car ils servent de gîte, souvent depuis des dizaines d'années, à de nombreuses espèces sauvages: les chauves-souris, mais aussi les chouettes effraies, les choucas, les martinets...

### Les combles et les clochers présentent de nombreux avantages

Ils ne sont, en principe, revendiqués par personne, ils sont inhabitables, ne peuvent servir d'entrepôt

ou de local à une quelconque activité régulière et les perspectives de modification à long terme sont peu probables.

De plus, comme les églises sont présentes dans presque toutes les villes et villages, elles forment un véritable réseau.

### **Il est donc essentiel de préserver ces sites**

L'idée de les mettre en "réserves naturelles" est en outre judicieuse du point de vue légal car ces sites appartiennent généralement au domaine public. Il est donc possible de les protéger à long terme en leur donnant un statut officiel. Un tel statut garantit la pérennité des aménagements effectués pour le maintien et la protection de la faune sauvage.

### **Comment procède-t-on pour protéger les combles de ces églises ?**

Une série d'expertises est effectuée dans les églises d'une commune signataire d'une convention avec la Région wallonne: état des lieux, proposition d'affectation, projet d'aménagement et devis correspondant.

Après accord définitif de la commune et de la Région, les aménagement sont réalisés.

### **Oreillard au repos sur le lambrissage d'une toiture**

(© J. Fairon, CRC-I.R.Sc.N.B.)



Divers types d'aménagement sont réalisés, parmi ceux-ci :

- les chiroptières : elles sont construites dans la toiture, ou à partir d'une tabatière, d'une fenêtre, etc ... Les ouvertures de ces accès sont calculées pour permettre l'entrée en vol (indispensable pour les rhinolophes au moins), tout en interdisant l'accès aux hôtes indésirables.
- la zone-témoin : pour pouvoir repérer plus facilement les indices de présence, les combles sont nettoyés au niveau de la passerelle, des poutres de voûte, et au niveau de la tour à l'étage des combles. On peut aussi installer des bâches en plastique opaque. A chaque visite du site, les chercheurs observent l'évolution des traces et disposent ainsi d'informations capitales sur la présence ou le passage d'individus et sur leur nombre. La récolte d'éventuels cadavres permet de déterminer l'espèce et d'évaluer le taux de mortalité juvénile.

# Sommaire

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

### En Europe : un programme transfrontalier

● - 05/09/1997 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

#### Le déclin des populations de chauves-souris n'est pas spécifique à la Wallonie et concerne toute l'Europe

En 1987, devant l'ampleur du déclin des populations de chauves-souris dans la partie centre-ouest européenne, des chiroptérologues ont uni leurs efforts et créé "Le Groupe Interfrontière pour la Protection des Chauves-souris".

En 1992, ce groupe s'est officialisé en ASBL et a pris une nouvelle appellation: "Association de Protection Transfrontalière des Chauves-souris" (APTCS). Celle-ci regroupe des naturalistes originaires d'Allemagne, de Belgique, de France, du Grand-Duché de Luxembourg et des Pays-Bas.

A l'instar de ce qui se réalise en Wallonie, ce groupe transfrontalier a inscrit un projet de "Réseau" à son programme. La zone concernée couvre le Grand-Duché de Luxembourg, la Champagne-Ardenne, la Lorraine, le nord de l'Alsace, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Rhénanie-Westphalie et la Wallonie.

Sur les 30 espèces de chiroptères présentes en Europe, 21 ont été recensées dans la zone concernée.

Parmi celles-ci, 8 figurent à l'annexe II de la Directive européenne "Faune, Flore, Habitat" et toutes à l'annexe IV de cette même Directive (voir les [législations](#)).

#### Les objectifs de ce programme transfrontalier

- **La surveillance des populations d'espèces fragiles**

L'APTCS a mis au point un programme de surveillance des populations de huit espèces de chauves-souris parmi les plus menacées: le [grand Rhinolophe](#), le [petit Rhinolophe](#), le [Vespertilion des marais](#), le [Vespertilion à oreilles échanquées](#), le [Vespertilion à moustaches](#), le [grand Murin](#), la [Barbastelle](#) et le Minioptère de Schreibers.

Ces huit espèces ont la particularité de se trouver en limite de répartition dans la zone concernée.

- **La création d'un réseau de sites souterrains dont un grand nombre d'ouvrages militaires**

Depuis des siècles, de nombreux ouvrages militaires ont été édifiés dans les régions proches des frontières entre la France, la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et de l'Allemagne. Parmi eux, les forts de Vauban, la centaine de forts allant de Verdun à Belfort, les forts de Namur et de Liège, les ouvrages de la Ligne Maginot et ceux de la Ligne Siegfried.

Ces constructions, laissées généralement à l'abandon, sont devenues des refuges naturels pour de nombreuses espèces animales et végétales. Ce vaste milieu souterrain a notamment été colonisé par les chiroptères qui ont progressivement trouvé dans ces lieux la quiétude perdue des sites souterrains naturels. Depuis quelques années, de nombreux domaines militaires sont ouverts au public ou vendus à des privés et ces refuges à chauves-souris risquent de disparaître.

L'association s'est donc fixée comme objectif d'en sauver un certain nombre et de les intégrer au réseau transfrontalier de sites d'hivernage pour les chauves-souris.

- **Comment ce projet s'est-il concrétisé en Région wallonne ?**

L'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique a pris une part active dans cet ambitieux projet européen. Monsieur Guy Lutgen, Ministre de la Région wallonne chargé de l'Environnement et des Ressources naturelles ainsi que son Administration apportent au programme un soutien humain et financier considérable.

L'objectif est d'appliquer une politique cohérente de sauvegarde des chiroptères à l'échelle européenne et de préserver concrètement les plus importants sites d'hivernation, indispensables à leur conservation. Pour mener à bien ce programme, il faut assurer la maîtrise foncière ou d'usage des sites sélectionnés, concevoir des plans de gestion, mettre en place un suivi scientifique et sensibiliser le grand public.

*Deux exemples concrets dans la partie wallonne du projet européen :*

Dans nos régions, quelques gîtes souterrains sont d'ores et déjà protégés. Dans le cadre du programme transfrontalier européen, l'Administration de la Région wallonne et les chercheurs de l'IRSNB se proposent de mettre en protection 10 sites supplémentaires de grande valeur. Parmi ceux-ci:

- **le Fort de Dave**

- Pour les chauves-souris, plusieurs ouvrages fortifiés de Wallonie, dans la région de Namur et de Liège, jouissent d'une situation privilégiée. Ces refuges souterrains sont potentiellement des sites d'hivernage de grande importance. Le réseau de souterrains du fort de Dave est fréquenté par des espèces comme le [vespertilion à moustaches](#) et l'[oreillard](#).



## Fort de Malonne : vue intérieure

(© J. Fairon, CRC-I.R.Sc.N.B.)

- Utilisé en partie par l'armée pour des exercices et des manoeuvres, ce fort est interdit au public, ce qui constitue une garantie de conservation de la faune qui occupe les parties abandonnées. Mais les souterrains, qui sont d'une importance vitale pour les chauves-souris, sont régulièrement et illégalement "visités" par des groupes d'amateurs de sensations fortes. Ils doivent donc être protégés par des grilles au risque de voir les chauves-souris fuir le domaine. Les autorités militaires ont récemment ouvert le site aux chercheurs de l'IRSNB. Une coopération fructueuse s'est établie et les militaires apportent au projet une aide passionnée et précieuse.

### *Le tunnel de Bernistap*

- En 1815, Guillaume 1<sup>er</sup> régnait sur les Pays-Bas, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg. Afin de favoriser l'industrie métallurgique naissante, il fit développer les voies de communication et creuser des canaux. Il décida de relier la Meuse et la Moselle par un canal qui devait traverser l'Ardenne. En 1827, les travaux débutèrent et une tranchée de 1350 mètres fut creusée: elle constitue actuellement le canal de Bernistap. Un passage souterrain fut taillé dans le roc: il devait mesurer 2650 mètres de long, mais les travaux furent suspendus lors de la Révolution belge de 1830, puis abandonnés.

Ce tunnel est le refuge hivernal de quelques chauves-souris, mais il est perturbé par un tourisme sauvage. Le projet européen propose l'aménagement de ce tunnel pour les chiroptères. La commune d'Houffalize a répondu positivement à cette demande. Avec l'aide de la Région wallonne, elle projette d'aménager le canal à des fins culturelles et touristiques, mais le tunnel sera fermé par la mise en place d'une grille copiée sur les grilles historiques.

Des panneaux de sensibilisation seront réalisés pour informer le public des différentes actions entreprises.

Outre la maîtrise foncière ou d'usage de ces sites, un programme de gestion est mis au point pour chacun d'entre eux. Les travaux à effectuer pour l'aménagement des sites sont évalués, puis réalisés. Il faut également mettre au point un suivi scientifique et technique des populations présentes et prévoir une large diffusion du projet auprès des médias afin de sensibiliser le public.



**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

### Les législations existantes

● - 05/09/1997 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

#### La [Convention de BERNE](#) (1er septembre 1982)

Cette convention, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe veut protéger les espèces et leurs habitats. Quatre annexes, ou listes d'espèces, complètent les dispositions prises par la Convention et imposent aux "Parties contractantes" des obligations précises.

Les animaux repris dans l'annexe II font partie des espèces de faune strictement protégées. On y trouve toutes les espèces de microchiroptères sauf la pipistrelle commune qui se trouve dans l'annexe III comme espèce de faune protégée. La protection des espèces placées dans cette annexe est moins stricte, leur "exploitation" est réglementée au lieu d'être interdite.

#### La [Convention de BONN](#) (24 juin 1982)

Cette convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage est un traité intergouvernemental qui vise à assurer la conservation des espèces terrestres, marines et aériennes sur l'ensemble de leur aire de migration. La Convention a deux annexes qui énumèrent les espèces migratrices qui bénéficieraient des mesures de conservation prises par les "Etats de l'aire de répartition".

Les rhinolophes et les vespertillons ont été inclus à l'annexe II en octobre 1985. Dans cette annexe sont placées les espèces migratrices dont l'état de conservation exige ou bénéficierait de

l'application d'Accords internationaux de coopération.

**L' Accord relatif à la Protection des chauves-souris en Europe, aux termes de la Convention de Bonn (signé par la Belgique à Londres, le 4 décembre 1991 et adopté par le Conseil et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 25 avril 1996 et par la Région wallonne le 17 mars 1995.)**

*Article III. Obligations fondamentales.*

*1. Chaque partie devra interdire la capture délibérée, la détention ou la destruction des chauves-souris sauf avec autorisations des instances compétentes.*

*2. Chaque partie identifiera les sites qui, dans sa zone de juridiction, sont importants pour l'état de la conservation des chauves-souris, y compris les gîtes et les abris. Elle doit protéger ces sites des dommages ou des dérangements en tenant compte si nécessaire des considérations économiques et sociales. En plus, chaque partie doit s'efforcer d'identifier et de protéger des dommages et dérangements des biotopes de chasse importants pour les chauves-souris.*

## **La directive européenne FAUNE, FLORE, HABITAT (21 mai 1992)**

Cette Directive sur la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvage impose aux Etats Membres de l'Union Européenne de prendre des mesures visant à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvage d'intérêt communautaire. Cette Directive prévoit la mise sur pied d'un réseau de "zones spéciales de conservation" baptisé Réseau "Natura 2000" et, le cas échéant, le développement des éléments du paysage qui revêtent une importance majeure pour la faune et la flore sauvage. La Directive a plusieurs annexes. L'annexe II comprend une liste d'espèces dont les habitats doivent être prioritairement protégés.

Parmi les espèces que l'on rencontre en Belgique, le grand rhinolophe, le petit rhinolophe, le grand murin, le vespertilion de Bechstein, le vespertilion à oreilles échanquées, le vespertilion des marais et la barbastelle font partie de cette liste.

## **Les arrêtés de l'Exécutif régional wallon**

**L'Arrêté de l'exécutif régional wallon du 30 mars 1983 (entré en vigueur le 1er juillet 1983)**

Il protège toutes nos espèces de chauves-souris. L'article premier du Moniteur Belge interdit explicitement "...de les chasser, capturer, détenir en captivité, transporter, céder à titre gratuit ou onéreux, de les perturber intentionnellement quel que soit le stade de leur développement; d'endommager ou de détruire intentionnellement leur habitat, refuge ou nid; de naturaliser, collectionner ou vendre des exemplaires qui seraient trouvés blessés, malades ou morts" ....

**L'Arrêté du gouvernement wallon du 25 janvier 1995**

Il organise la protection des cavités souterraines d'intérêt scientifique. Cet arrêté va permettre de rendre à la nature et aux chauves-souris un nombre important de cavités naturelles et artificielles.

## [Législations communales](#)

Outre les réglementations européennes et régionales, les Administrations communales ont le droit d'édicter des mesures complémentaires en matière de Conservation de la Nature (Moniteur Belge 10 juin 1995).

Pour plus d'informations, consultez le site "[Biodiversité en Wallonie](http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw)"  
(<http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw>).



---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)

Il existe dans les bâtiments de très nombreux recoins susceptibles d'abriter des chauves-souris :

- sous la toiture : dans les caissons des corniches, entre les diverses parties de la couverture de la toiture;
- dans la charpente : à la jonction des poutres et des murs, sur les pannes ou le lambrissage, dans des fentes diverses de la poutraison, dans les angles, sur la poutre faîtière, ...;
- derrière les protections murales : ardoises, planches;
- derrière les volets ouverts;
- dans l'entre-mur;
- mais aussi sous des seuils non rejointoyés ou dans des conduits de ventilation.

L'équipe d'experts du Centre de Recherche Chiroptérologique de l'I.R.Sc.N.B. a élaboré et mis à l'essai divers types d'aménagements.

Le souci a été de mettre au point des techniques d'aménagement qui puissent être appliquées dans toutes les circonstances et dont la réalisation est aisée.

Pour le Ministère de la Région wallonne, le Centre de Recherche Chiroptérologique de l'I.R.Sc.N.B. a réalisé un "*Guide pour l'aménagement des combles et clochers des églises et d'autres bâtiments*".

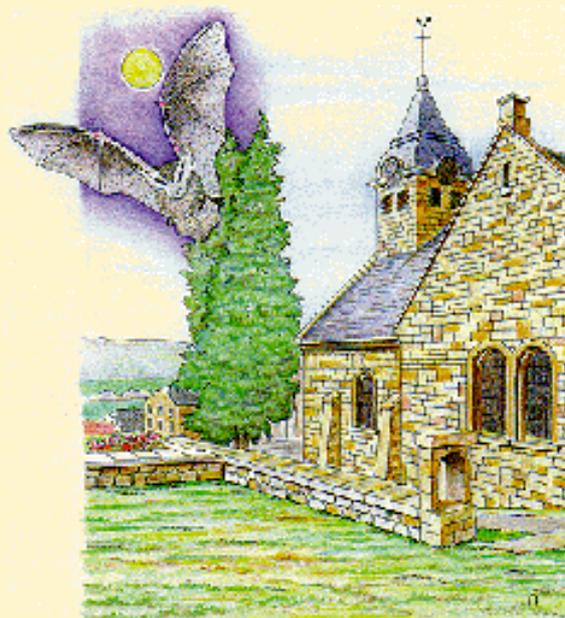
Ce guide s'adresse principalement aux Administrations communales, qui doivent assurer l'entretien des églises ou y contribuer, mais aussi aux Fabriques d'Eglises, gestionnaires de ce patrimoine, et aux Cantonnements forestiers qui ont dans leurs attributions la responsabilité de la conservation de la nature.

Ce guide est aussi utile aux Services techniques provinciaux, à qui incombe l'établissement des cahiers des charges pour la restauration des bâtiments publics et aux architectes de la Division des Monuments, Sites et Fouilles, car il permet d'apporter un plus à la valeur patrimoniale des bâtiments classés lors de leur restauration.

**Ce guide est également accessible à tout propriétaire de bâtiment ou d'habitation qui souhaite contribuer à la restauration ou à la conservation des chauves-souris.**

## GUIDE POUR L'AMENAGEMENT DES COMBLES ET CLOCHERS DES EGLISES ET D'AUTRES BATIMENTS

par Jacques FAIRON, Elisabeth BUSCH, Thierry PETIT, Maya SCHUITEN  
du Centre de Recherche chiroptérologique  
Institut des Sciences naturelles de Belgique - Groupement Nature



### **Vous désirez aménager vos combles ?**

Voyez les [quelques exemples d'aménagements](#)

### **Vous avez des chauves-souris chez vous ?**

Lisez la partie "[Conseils et Recommandations](#)"

N'hésitez pas à prendre contact avec un [spécialiste](#). Il vous aidera à résoudre les problèmes et vous expliquera comment les protéger sans les déranger.

◀ [Sommaire](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



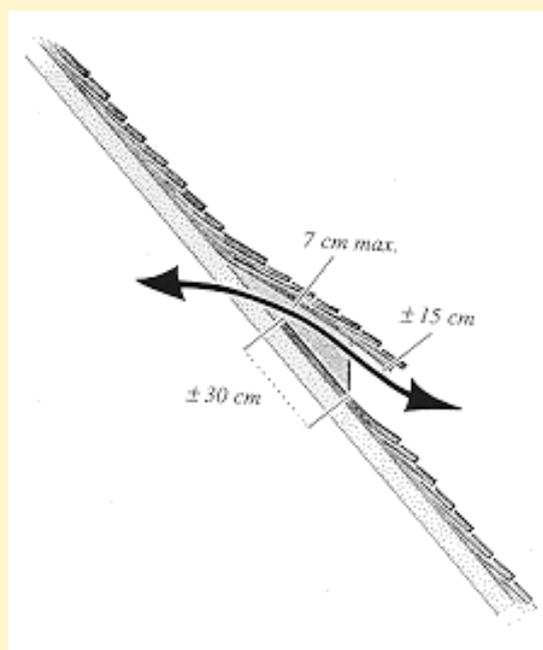
## Mieux connaître les chauves-souris

### Quelques exemples d'aménagements

● - 05/09/1997 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

#### La chiroptière

La chiroptière est une ouverture adaptée aux chauves-souris. Elle fait partie intégrante de la toiture. Outre le fait qu'elle permet l'entrée et la sortie en vol des chauves-souris, elle n'est praticable ni par l'effraie, ni par les pigeons.



#### La tabatière

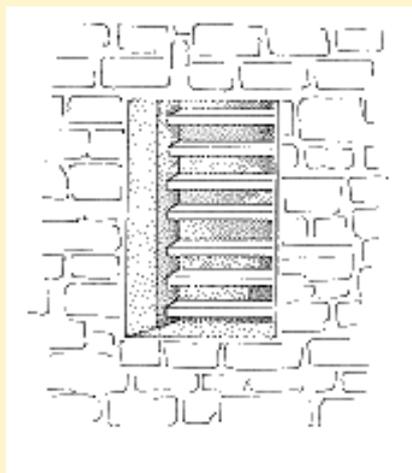


Chiroptière sur tabatière dans l'église de Fratin,  
Province de Luxembourg.

(© J. Fairon, CRC-I.R.Sc.N.B.)

## La fenêtre<

Les fenêtres de certains  
édifices peuvent être  
aménagées très efficacement et  
à peu de frais.



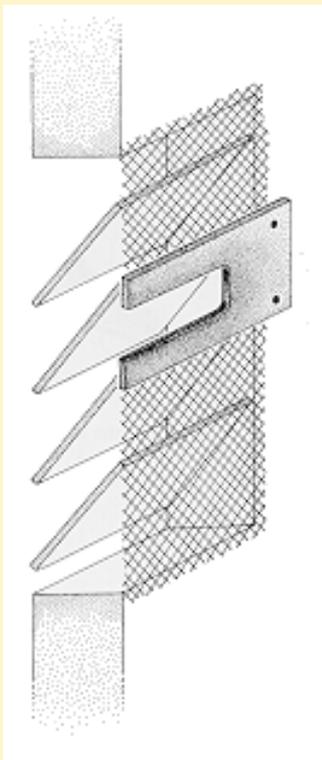
## La lucarne



Lucarne aménagée dans la toiture de la mairie  
de Musson,  
Province de Luxembourg

(© J. Fairon, CRC-I.R.Sc.N.B.)

## Les abat-sons



Ceux-ci offrent généralement un accès aisé à toutes les espèces de chauves-souris mais aussi aux pigeons, à l'effraie et aux choucas. Les matériaux apportés par les choucas et les déjections des pigeons provoquent des salissures, des dégradations diverses et d'importantes perturbations aux mécanismes des cloches et de l'horloge. Les gestionnaires des bâtiments réagissent en fermant ces ouvertures par du grillage.

La pose de grillages est le moyen à utiliser en dernier ressort. Dans certains cas, il est indispensable pour éviter que les pigeons ne s'installent: il faut alors le placer à l'intérieur ou en accordéon **et aménager des ouvertures perméables aux chauves-souris.**

Il ne faut jamais utiliser le grillage de type hexagonal (dit "à poules"): il risque d'être un piège mortel pour les chauves-souris qui tenteraient d'y passer. L'aile une fois introduite dans une maille ne peut plus être retirée du fait de sa morphologie particulière.



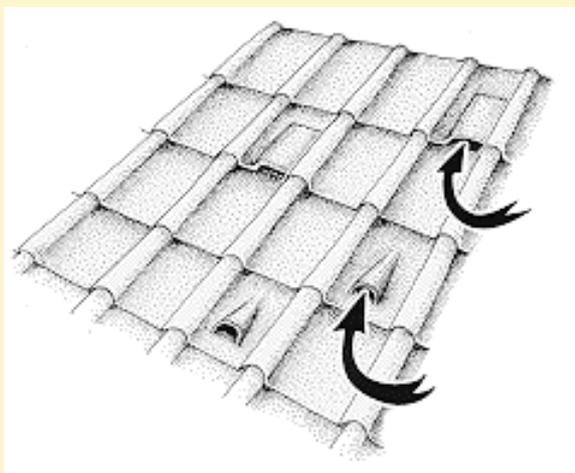
Grand rhinolophe mort, pris dans le treillis fixé sur les abat-sons de l'église de Durbuy, Province de Luxembourg

(© J. Fairon, CRC-I.R.Sc.N.B.)

## Les accès étroits

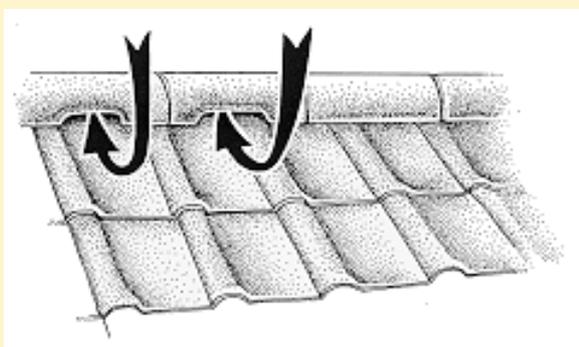
Ces accès, situés au niveau du faîte de la toiture ou des corniches, sont très fréquents dans les combles de bâtiments anciens ou même récents. Ces ouvertures sont utiles pour de nombreuses espèces.

- **Les tuiles d'aération**



Petites aérations dans les tuiles

- **L'ouverture faîtière**

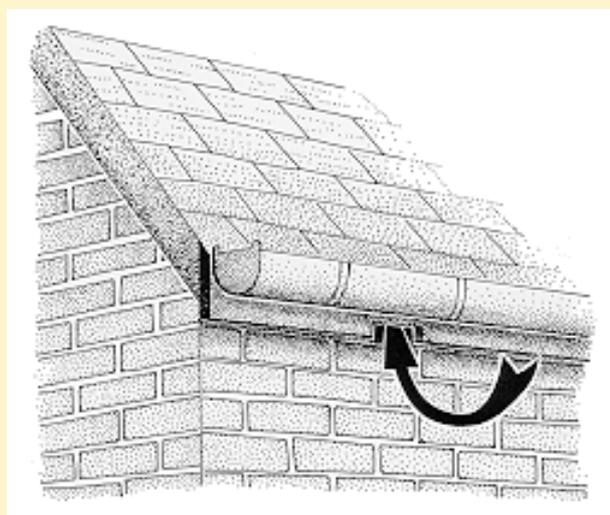


Ouverture directe entre la panne et la tuile faîtière ou ouvertures à la base des tuiles faîtières

- **Les corniches**



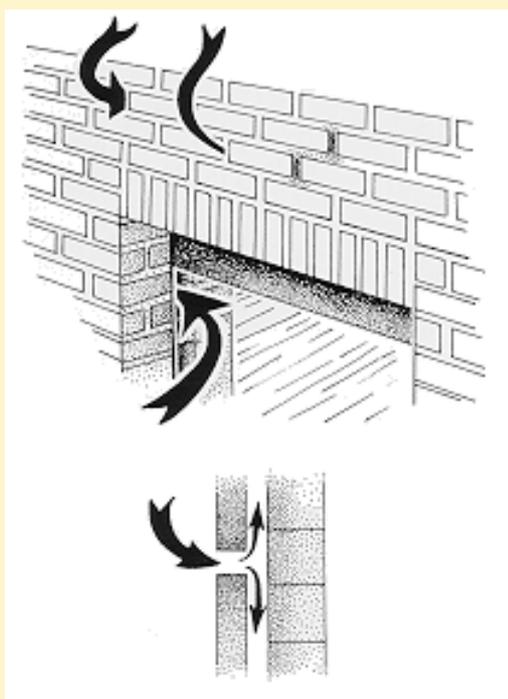
Noctule de Leisler sortant d'une  
corniche, Arlon,  
Province de Luxembourg  
(© J. Fairon, CRC-I.R.Sc.N.B.)



- **L'entre-murs**

Les habitations récentes sont généralement isolées par un double mur extérieur (mur thermos), présentant un espace vide de 1 à 2 centimètres, parfois plus.

Même lorsque l'interstice est garni de polystyrène expansé, il reste encore de très nombreux espaces, accessibles par des joints de ventilation, des espaces non rejointoyés entre briques ou sous des seuils de fenêtres. L'accès peut également se faire par les corniches, au niveau des murs portants.



- Accès par joint resté ouvert dans le mur de parement
- Accès par joint resté ouvert sous un seuil

- **Bardages et protection de murs**

On utilise souvent des ardoises pour protéger les murs des intempéries, ou des lambris pour donner un cachet rustique. Ces types de revêtements constituent des gîtes recherchés par différentes espèces.



Revêtement sur facade

## L'occultation



Tabatière dont la vitre a été remplacée par un carreau d'éternit pour atténuer la lumière du jour dans les combles de l'église de Durbuy, Province de Luxembourg.

(© J. Fairon, CRC-I.R.Sc.N.B.)

## Le nettoyage



Nettoyage de la passerelle et des entrants des combles d'une église.

(© J. Fairon, CRC-I.R.Sc.N.B.)

Il est très facile d'aménager une partie des combles de son habitation pour permettre à l'une ou l'autre espèce de chauve-souris de s'y installer et d'y élever les jeunes.

**Un résultat n'est pas à espérer la première année. La colonisation de nouveaux gîtes est très lente.**

◀ [Sommaire](#) ▶

---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

### Conseils et recommandations

● - 05/09/1997 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

### Les chauves-souris accèdent aux bâtiments par différentes ouvertures. Quels sont ces accès ?

Elles accèdent directement par les fenêtres, les oeils-de-boeuf, les lucarnes, et toute ouverture d'au moins 30 cm de large sur 6 cm de haut.

Elles peuvent aussi entrer dans leur gîte par les espaces sous les planches, ardoises ou tuiles de rives, les tuiles faîtières, les espaces entre les tuiles ou les ardoises et toutes les autres fentes au niveau de la toiture et par les joints de la maçonnerie.

### Les indices de présence des chauves-souris dans un bâtiment

#### Indirects: les traces

La plupart du temps, ces animaux sont très discrets et restent bien cachés.

Mais leur présence est généralement trahie par les déjections à l'aplomb de leur gîte, tandis qu'à l'extérieur, les traces s'observent sur les murs et les seuils des fenêtres.

L'observation attentive des déjections peut apporter des informations utiles sur les espèces présentes et sur l'importance de la colonie.

#### Directs: la présence d'individus

Des individus solitaires peuvent être aperçus: ce sont souvent soit des mâles, soit des individus

immatures. En été, lorsqu'on observe des groupes de chauves-souris, ce sont probablement des colonies de reproduction.

## Précautions à prendre

- Elles sont très sensibles aux dérangements donc il ne faut pas les toucher sauf pour les sauver d'une situation périlleuse.
- Les colonies de chauves-souris ne doivent pas être perturbées, surtout pendant la période d'élevage des petits.
- Il faut éviter de les toucher directement avec les mains : les jeunes pourraient ne plus être reconnus par leur mère.
- Elles peuvent mordre pour se protéger.
- Il arrive qu'elles soient porteuses du virus de la rage, tout comme les chiens ou les chats domestiques.
- Si une colonie de reproduction est installée dans un gîte, évitez d'en modifier les accès.
- Agissez avec beaucoup de prudence afin d'éviter toute intrusion de pigeons, d'effraies ou de fouines.
- Inciter les chauves-souris à emprunter un accès construit spécialement pour elles, nécessite de leur part un changement d'habitudes qui peut prendre plusieurs années.
- La période de reproduction des chauves-souris se situe entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre; ces dates peuvent varier quelque peu selon les conditions climatiques du moment. Lorsque des travaux d'entretien ou de restauration du bâtiment doivent être entrepris, il est souhaitable de les **commencer au plus tôt le 1<sup>er</sup> octobre et de les terminer au plus tard le 30 mars**.

!!! Un aménagement réalisé sans réflexion peut amener un effet totalement inverse, à savoir le départ de la colonie.

## Les chauves-souris sont très utiles

Toute population de chauves-souris, stable, saine et forte, est favorable à l'environnement. C'est un remarquable "insecticide naturel", sans danger pour la santé humaine.

## Légendes tenaces

- Aucune chauve-souris de nos régions ne suce le sang.
- Les chauves-souris ne construisent pas de nid, n'apportent pas de matériaux et ne modifient pas les lieux qu'elles occupent.
- Les chauves-souris ne déplacent ni les ardoises, ni les tuiles et n'agrandissent pas les accès aux gîtes.
- Les chauves-souris ne sont pas des rongeurs : elles ne s'attaquent donc pas aux boiseries, ni aux autres matériaux.
- Les chauves-souris ne sont en rien nocives pour la santé humaine et leurs déjections ne présentent aucun danger.

## Les nuisances

- Le problème du bruit est souvent signalé dans les habitations préfabriquées dont les murs

intérieurs sont en bois ou en plaques de plâtre. Le frottement lors du passage des chauves-souris risque de s'entendre assez fort. Les cris, spécialement des jeunes peu de temps avant leur émancipation, sont facilement perçus. Le problème existe aussi lors de la colonisation d'une boîte de volet.

- Il arrive parfois que des déjections tombent dans la partie habitée par des fentes minuscules: il suffit alors de les colmater.

Pour une colonie installée dans les combles, le problème est résolu par la pose d'une bâche plastique.

Les façades, les seuils de fenêtres ou de portes, les vitrages, peuvent être salis par des déjections à l'aplomb de l'entrée sous la planche de rive ou la corniche. On y remédie avec succès en plaçant une planchette horizontale à quelque distance sous le trou d'accès des chauves-souris.

Le guano est un fertilisant très riche en azote, il peut donc être récolté et utilisé après dilution dans l'eau.

- Il arrive parfois que des chauves-souris s'égarer dans les habitations. Ce sont souvent des jeunes individus, inexpérimentés, qui ne sont pas encore physiquement capables de retrouver l'entrée de leur gîte ou qui n'ont pas, comme les adultes, une bonne mémoire des lieux.

Ils peuvent alors entrer par une fenêtre ou une porte ouverte. Leur départ se fera généralement sans problème en laissant un accès ouvert.

**Tous ces dérangements sont temporaires et le calme revient en automne, lors du départ de la colonie.**

**Pour tout complément d'information, consultez les [adresses utiles](#).**



---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Système d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

[>Espèces](#) [>Fiches écologiques](#) [>Mammifères](#) [>Chauves-souris](#)



## Mieux connaître les chauves-souris

### Pour en savoir plus ?

 - 05/03/1999 - IRScNB/CRC - MRW/DGRNE/[OFFH](#).

**FAIRON, J. et al., 1996.** Contribution à l'étude du problème de la cohabitation effraies-chiroptères. *Document de Travail de l'I.R.Sc.N.B.*, n° 84; 37 pp.

**FAIRON, J. et al., 1996.** *Guide pour l'aménagement des combles et clochers des églises et des autres bâtiments.* Min. Région wallonne - Service Cons.Nat.esp.Verts - Brochure technique n°4; 89 pp.

**GEBHARD, J., 1985.** *Nos chauves-souris.* Ligue Suisse pour La Protection de la Nature, Bâle; 56 pp.

**MAYWALD, M. & B., POTT, 1989.** *Les chauves-souris, les connaître, les protéger.* Coll. Découverte de la Nature - Ulisséditions, 127 pp.

**MARCHAL, G. et al., 1978.** *Suzy la chauve-souris.* Librairie Wuibert. Paris, 18 pp.

**SCHOBER, W. & E. GRIMMBERGER, 1991.** *Guide des chauves-souris d'Europe,* Delachaux et Niestlé; 223 pp.

**WWF, 1987.** Les chauves-souris. *Panda*, n°21, 31 pp.

## Adresses utiles

### **I.R.Sc.N.B. - Centre de Recherche Chiroptérologique (CRC)**

Section d'Evaluation Biologique.  
29 rue Vautier  
1000 Bruxelles

Tél: 02/ 627 43 71 - 02/ 627 43 60  
Fax: 02/ 649 48 25

### **Ministère de la Région wallonne**

Division de la Nature et des Forêts  
Service de la Conservation de la Nature et des Espaces Verts  
15 Avenue Prince de Liège  
5100 JAMBES

Tél: 081/ 32 13 22  
Fax: 081/ 32 12 60



---

[\[Index\]](#) [\[New\]](#) [\[Find\]](#) [\[SIBW\]](#) [\[Espèces\]](#) [\[Habitats\]](#) [\[Sites\]](#) [\[Legislations\]](#) [\[Organisations\]](#) [\[Outils\]](#)

**Pour tout renseignement sur ce document :** [offh@mrw.wallonie.be](mailto:offh@mrw.wallonie.be)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

## Fiche écologique résumée

 - 27/11/2000 - MRW/DGRNE/OFFH (M. Dufrêne) - **Date de la recherche** : 30-04-2002

**Choix de recherche** : **Myotis bechsteinii**

**Renseignements disponibles :**

### Systematique

- **Rang taxonomique** : Vertébrés - Mammifères - Microchiroptera - Vespertilionidae
- **Groupe biologique** : Vertébrés / Mammifères / Chauve-souris
- **Synonyme(s)** :
  - Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817) [Sources: Lina (1998)]
  - Myotis bechsteini
- **Nom français** : Vespertilion de Bechstein
- **Nom néerlandais** : Bechsteins vleermuis
- **Nom anglais** : Bechstein's bat

### Codage taxonomique

- **Code taxonomique EUNIS** : 1323

### Statut de protection

- **Lég. régionale (Cons. Nat) :**
  - **AERW 30/03/1983** : Espèce intégralement protégée en Wallonie par l'[arrêté du 30 mars 1983](#). Cette protection implique l'interdiction en tout temps: 1) de les chasser, tuer, capturer, détenir en captivité, transporter, céder à titre gratuit ou onéreux, de les perturber intentionnellement quel que soit le stade de leur développement; 2) d'endommager ou de détruire intentionnellement leurs oeufs, leur habitat, refuge ou nid; 3) de naturaliser, collectionner ou de vendre des exemplaires qui seraient trouvés blessés, malades ou morts. Toutefois, ne sont pas interdites la capture et le déplacement à brève distance d'animaux menacés d'un danger vital immédiat résultant d'une activité humaine, à condition que l'animal soit déposé immédiatement dans un milieu similaire naturel proche de celui où il a été trouvé.
- **Lég. régionale (Chasse et pêche):**
  - **Aucune réglementation**
- **Convention de Berne :**
  - **Berne - Annexe 2 : Convention de [Berne](#), annexe 2** : Sont notamment interdits : a) toute forme de capture intentionnelle, de détention et de mise à mort intentionnelle; b) la détérioration ou la destruction intentionnelles des sites de reproduction ou des aires de repos; c) la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation, pour autant que la perturbation ait un effet significatif eu égard aux objectifs de la présente Convention; d) la destruction ou le ramassage intentionnels des oeufs dans nature ou leur détention, même vides; e) la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés, et de toute partie ou de tout produit, facilement identifiables, obtenus à partir de l'animal, lorsque cette mesure contribue à l'efficacité des dispositions de cet article.
- **Directives européennes :**
  - **CE/92/43 - Annexe 2 : Directive [Faune-Flore-Habitat](#), annexe 2** : espèce dont l'habitat doit être protégé.
  - **CE/92/43 - Annexe 4 : Directive [Faune-Flore-Habitat](#), annexe 4** : espèce strictement protégée, la capture et la mise à mort intentionnelle est interdite tout comme la perturbation des phases critiques du cycle vital et la destruction de leurs aires de repos et de leurs sites de reproduction.
- **Convention de Bonn :**
  - **Accord Chauve-souris : [Convention de Bonn](#) sur les espèces migratrices : Accord relatif à la conservation des chauves-souris en Europe** : Extraits de l'article 3 sur les obligations fondamentales : 1. Chaque Partie interdit la capture, la détention ou la mise à mort intentionnelle des chauves-souris, sauf lorsqu'il est délivré un permis par son autorité compétente. 2. Chaque Partie identifie, sur le territoire relevant de sa juridiction, les sites qui sont importants pour l'état de la conservation des chauves-souris, notamment pour leur abri et leur protection. En tenant compte au besoin des considérations économiques et sociales, elle protège de tels sites de toute dégradation ou perturbation. Par ailleurs, chaque Partie s'efforce d'identifier et de protéger de toute dégradation ou perturbation les aires d'alimentation importantes pour les chauves-souris.

## Répartition

- **Région où l'espèce est présente en Belgique** : Wallonie Flandre [Sources : Onkelinx (1997)]
- **Statut de la présence** : Ac : accidentel [Sources : ]
- **Indigénat** : Or : indigène [Sources : ]
- **Type de distribution** : A vérifier [Sources : ]

## Ecologie

- **Liens web vers des fiches écologiques détaillées :**
  - [Fiche écologique du SIBW sur le vespertilion de Bechstein](#)

## Dynamique de la répartition

- **Présence sur une liste rouge :** Oui
- **Statut :** Ra : rare
- **Source(s) :**

## Menaces, état de protection et plan d'action

- **Etat de la protection effective des populations**

soit: **un** taxon correspondant au(x) critère(s) de recherche.

---

[\[Index\]](#)[\[New\]](#)[\[Find\]](#)[\[SIBW\]](#)[\[Espèces\]](#)[\[Habitats\]](#)[\[Sites\]](#)[\[Législations\]](#)[\[Organisations\]](#)[\[Outils\]](#)

---

# Systeme d'Informations sur la Biodiversité en Wallonie

## Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

SIBW **Espèces** Habitats Sites Législations Organisations Outils Recherche Plan

## Fiche écologique résumée

 - 27/11/2000 - MRW/DGRNE/OFFH (M. Dufrêne) - **Date de la recherche** : 30-04-2002

**Choix de recherche** : **Barbastella barbastellus**

## Renseignements disponibles :

### Systematique

- **Rang taxonomique** : Vertébrés - Mammifères - Microchiroptera - Vespertilionidae
- **Groupe biologique** : Vertébrés / Mammifères / Chauve-souris
- **Synonyme(s)** :
  - *Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774) [Sources: Lina (1998)]
- **Nom français** : Barbastelle commune
- **Nom néerlandais** : Mopsvleermuis
- **Nom anglais** : Barbastelle

### Codage taxonomique

- **Code taxonomique EUNIS** : 1308

### Statut de protection

- **Lég. régionale (Cons. Nat) :**

- **AERW 30/03/1983** : Espèce intégralement protégée en Wallonie par l'[arrêté du 30 mars 1983](#). Cette protection implique l'interdiction en tout temps: 1) de les chasser, tuer, capturer, détenir en captivité, transporter, céder à titre gratuit ou onéreux, de les perturber intentionnellement quel que soit le stade de leur développement; 2) d'endommager ou de détruire intentionnellement leurs oeufs, leur habitat, refuge ou nid; 3) de naturaliser, collectionner ou de vendre des exemplaires qui seraient trouvés blessés, malades ou morts. Toutefois, ne sont pas interdites la capture et le déplacement à brève distance d'animaux menacés d'un danger vital immédiat résultant d'une activité humaine, à condition que l'animal soit déposé immédiatement dans un milieu similaire naturel proche de celui où il a été trouvé.

- **Lég. régionale (Chasse et pêche):**

- **Aucune réglementation**

- **Convention de Berne :**

- **Berne - Annexe 2 : Convention de [Berne](#), annexe 2** : Sont notamment interdits : a) toute forme de capture intentionnelle, de détention et de mise à mort intentionnelle; b) la détérioration ou la destruction intentionnelles des sites de reproduction ou des aires de repos; c) la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation, pour autant que la perturbation ait un effet significatif eu égard aux objectifs de la présente Convention; d) la destruction ou le ramassage intentionnels des oeufs dans nature ou leur détention, même vides; e) la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés, et de toute partie ou de tout produit, facilement identifiables, obtenus à partir de l'animal, lorsque cette mesure contribue à l'efficacité des dispositions de cet article.

- **Directives européennes :**

- **CE/92/43 - Annexe 2 : Directive [Faune-Flore-Habitat](#), annexe 2** : espèce dont l'habitat doit être protégé.
- **CE/92/43 - Annexe 4 : Directive [Faune-Flore-Habitat](#), annexe 4** : espèce strictement protégée, la capture et la mise à mort intentionnelle est interdite tout comme la perturbation des phases critiques du cycle vital et la destruction de leurs aires de repos et de leurs sites de reproduction.

- **Convention de Bonn :**

- **Accord Chauve-souris : [Convention de Bonn](#) sur les espèces migratrices : Accord relatif à la conservation des chauves-souris en Europe** : Extraits de l'article 3 sur les obligations fondamentales : 1. Chaque Partie interdit la capture, la détention ou la mise à mort intentionnelle des chauves-souris, sauf lorsqu'il est délivré un permis par son autorité compétente. 2. Chaque Partie identifie, sur le territoire relevant de sa juridiction, les sites qui sont importants pour l'état de la conservation des chauves-souris, notamment pour leur abri et leur protection. En tenant compte au besoin des considérations économiques et sociales, elle protège de tels sites de toute dégradation ou perturbation. Par ailleurs, chaque Partie s'efforce d'identifier et de protéger de toute dégradation ou perturbation les aires d'alimentation importantes pour les chauves-souris.

## Répartition

- **Région où l'espèce est présente en Belgique** : Wallonie Flandre [Sources : Onkelinx (1997)]
- **Statut de la présence** : Ac : accidentel [Sources : ]
- **Indigénat** : Or : indigène [Sources : ]
- **Type de distribution** : A vérifier [Sources : ]

## Ecologie

- **Liens web vers des fiches écologiques détaillées :**
  - [Fiche écologique du SIBW sur la barbastelle](#)

## Dynamique de la répartition

- **Présence sur une liste rouge :** Oui
- **Statut :** Ra : rare
- **Source(s) :**

## Menaces, état de protection et plan d'action

- **Etat de la protection effective des populations**

soit: **un** taxon correspondant au(x) critère(s) de recherche.

---

[\[Index\]](#)[\[New\]](#)[\[Find\]](#)[\[SIBW\]](#)[\[Espèces\]](#)[\[Habitats\]](#)[\[Sites\]](#)[\[Législations\]](#)[\[Organisations\]](#)[\[Outils\]](#)

---